



**CANACCORD CAPITAL INC.  
NOTICE ANNUELLE**

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009**

Le 26 mai 2009

## Table des matières

<b>Structure de l'entreprise</b> .....	4
<i>Nom, adresse et constitution en société</i> .....	4
<i>Relations intersociétés</i> .....	4
<b>Développement général de l'entreprise</b> .....	5
<i>Introduction</i> .....	5
<i>Historique des trois derniers exercices</i> .....	6
<i>Placement dans des titres de papier commercial adossé à des actifs</i> .....	8
<i>Programme de secours de Canaccord</i> .....	10
<i>Écart d'acquisition et actifs incorporels</i> .....	10
<b>Description des activités</b> .....	11
<i>Vue d'ensemble</i> .....	11
<i>Canaccord Adams</i> .....	12
<i>Services aux particuliers</i> .....	16
<i>Non sectoriel et autres</i> .....	19
<i>Régimes de rémunération à base d'actions</i> .....	20
<i>Gestion des risques</i> .....	22
<i>Facteurs de risque</i> .....	29
<b>Dividendes</b> .....	39
<b>Description de la structure du capital</b> .....	40
<i>Restrictions sur la propriété et le transfert d'actions de la Société</i> .....	40
<b>Marché des titres</b> .....	42
<i>Cours et volume de négociation</i> .....	42
<b>Titres bloqués</b> .....	42
<b>Administrateurs et dirigeants</b> .....	43
<i>Nom, fonction et actionnariat</i> .....	43
<i>Conflits d'intérêts</i> .....	44
<b>Litiges</b> .....	44
<b>Intérêt des membres de la direction et autres dans les opérations importantes</b> .....	45
<b>Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres</b> .....	45
<b>Contrats importants</b> .....	45
<b>Experts</b> .....	45
<b>Honoraires pour les services des vérificateurs externes</b> .....	45
<b>Comités</b> .....	45
<i>Comité de vérification</i> .....	45
<i>Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération</i> .....	45
<b>Renseignements supplémentaires</b> .....	47
<i>Annexe A – Charte du comité de vérification</i> .....	48

## **Mise en garde concernant les énoncés prospectifs**

Le présent document contient certains énoncés prospectifs. Ces énoncés ont trait à des événements futurs ou au rendement futur, et ils reflètent les attentes ou croyances de la direction à l'égard d'événements futurs, y compris la conjoncture commerciale et économique ainsi que la croissance, les résultats d'exploitation, le rendement, les perspectives commerciales et les possibilités d'affaires de Canaccord. Ces énoncés prospectifs reflètent les croyances actuelles de la direction et reposent sur des renseignements dont elle dispose actuellement. Dans certains cas, l'utilisation de termes tels que «peut», «sera», «devrait», «prévoir», «projeter», «anticiper», «croire», «estimer», «prédire», «éventuel», «continuer», «cible», «avoir l'intention de», «entendre» ou l'utilisation négative de ces expressions ou d'autres expressions semblables indiquent des énoncés prospectifs. Par nature, les énoncés prospectifs comportent des incertitudes et risques généraux et particuliers inhérents, et plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les faits ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux dont il est question dans les énoncés prospectifs. Lorsqu'ils évaluent ces énoncés, les lecteurs devraient expressément tenir compte de divers facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, les conditions du marché et la conjoncture économique, la nature du secteur des services financiers et les risques et incertitudes décrits de temps à autre dans les états financiers consolidés intermédiaires et annuels de Canaccord et dans sa notice annuelle déposés dans le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Les énoncés prospectifs sont donnés à la date du présent document, et Canaccord ne s'engage pas à les mettre à jour ou à les réviser pour refléter de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances.

## **Notes**

Sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne s'y oppose, la «Société» s'entend de Canaccord Capital Inc., «Canaccord» et le «groupe Canaccord» s'entendent de la Société ainsi que de ses filiales directes et indirectes.

L'exercice de la Société prend fin le 31 mars. Sauf indication contraire, le terme «exercice» utilisé à l'égard d'une année s'entend de la période de 12 mois se terminant le 31 mars de l'année.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant aux présentes sont au 31 mars 2009 et exprimés en dollars canadiens.

## Structure de l'entreprise

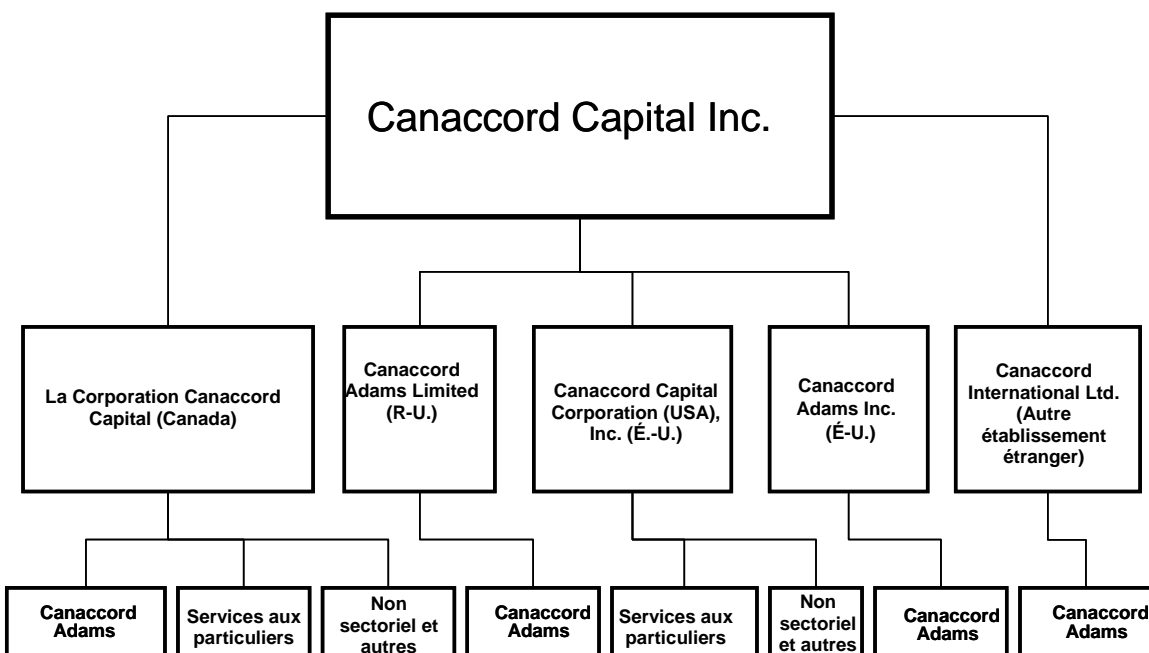
### *Nom, adresse et constitution en société*

Canaccord Capital Inc. a été constituée sous la dénomination Canaccord Holdings Ltd. le 14 février 1997 lorsqu'elle a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (*Registrar of Companies*) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique); elle est maintenue sous le régime de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). En vertu de résolutions adoptées par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle de la Société le 21 juin 2004 et du dépôt ultérieur d'un avis de modification de ses statuts ainsi qu'en vertu d'un arrangement approuvé par ordonnance de la Cour suprême de la Colombie-Britannique le 22 juin 2004, la Société a changé sa dénomination pour Canaccord Capital Inc. et a modifié son capital en convertissant en actions ordinaires toutes les catégories d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et de débentures alors en circulation. L'arrangement est entré en vigueur le 30 juin 2004. Le 1<sup>er</sup> avril 2007, la Société a fusionné, dans le cadre d'une fusion verticale simplifiée, avec sa filiale en propriété exclusive 0719880 B.C. Ltd.

Le siège social de la Société est sis au 609 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1H2, et son bureau principal est sis au 1000 – 840 Howe Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 2M1.

### *Relations intersociétés*

Structure de Canaccord Capital Inc.



La Société est propriétaire, directement ou indirectement, de toutes les actions en circulation des principales filiales suivantes :

<b><u>Dénomination de la filiale</u></b> <sup>1</sup>	<b><u>Territoire de constitution en société</u></b>	<b><u>Activité principale</u></b>
La Corporation Canaccord Capital	Colombie-Britannique	Courtier en valeurs mobilières du Canada
Canaccord Adams Limited	Angleterre et Pays de Galles	Courtier en valeurs mobilières du Royaume-Uni
Canaccord Adams Inc. <sup>2</sup>	Delaware	Courtier des États-Unis
Canaccord Capital Corporation (USA), Inc. <sup>3</sup>	Minnesota	Courtier des États-Unis
Canaccord International Ltd.	Barbade	Banque et courtier en valeurs mobilières hors du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni

- 1) Trois filiales actives plus petites s'ajoutent aux principales filiales susmentionnées : Canaccord Financial Services Ltd., Stockwave Equities Ltd. et CLD Financial Opportunities Limited.
- 2) Canaccord Adams Inc. est une filiale active de Canaccord Capital Inc. dont les titres de participation et les actions avec droit de vote sont détenus par deux sociétés de portefeuille : Canaccord Adams Financial Group Inc. et Canaccord Adams (Delaware) Inc., toutes deux constituées en société au Delaware.
- 3) Canaccord Capital Corporation (USA), Inc. est une filiale active de Canaccord Capital Inc. dont les titres de participation et les actions avec droit de vote sont détenus par Canaccord Adams Financial Group, Inc.

## **Développement général de l'entreprise**

### ***Introduction***

Canaccord, par l'entremise de ses diverses sociétés devancières, exerce ses activités depuis 1950. En 1992, Canaccord a adopté une stratégie de croissance ciblée et est maintenant l'un des chefs de file des courtiers en valeurs indépendants du Canada. Pour y arriver, Canaccord a fait des investissements considérables dans son infrastructure, et elle s'est appliquée à tisser des liens solides avec sa clientèle.

L'investissement de taille que Canaccord a fait dans son infrastructure au cours de la dernière décennie lui a permis de créer et de soutenir :

- un groupe des marchés des capitaux intégré et international qui répond aux besoins financiers d'un vaste éventail d'entreprises clientes et qui offre des services de vente et de négociation aux clients institutionnels, ainsi que de la recherche exhaustive et opportune sur un ensemble de plus de 550 sociétés réparties dans huit secteurs d'activité (mines et métaux, énergie, technologie, sciences de la vie, produits de consommation, immobilier, infrastructure et développement durable); et
- un réseau élargi de 31 bureaux et de 338 équipes de conseillers au 31 mars 2009 pour fournir des produits et services de qualité aux particuliers.

L'une des principales forces de Canaccord est son indépendance. Notre objectif à long terme est de maintenir le pourcentage élevé de participation de nos employés dans la Société. Canaccord est indépendante, dotée d'une culture entrepreneuriale et libre des contraintes institutionnelles et des conflits pouvant exister au sein d'institutions financières plus grandes. Cette indépendance permet aussi à Canaccord d'offrir une vaste gamme de produits locaux et internationaux à ses clients et d'agir rapidement lorsque des occasions se présentent ou que des solutions doivent être trouvées sans délai.

La Société a affecté des ressources considérables pour établir sa présence dans le monde par l'intermédiaire de ses bureaux de Toronto, Londres, Boston, Vancouver, New York, Calgary, Montréal, San Francisco, Houston et la Barbade. Les bureaux du Royaume-Uni et des États-Unis visent à assurer un service aux entreprises et aux institutions clientes de

Canaccord au sein de la collectivité des marchés des capitaux internationaux. Compte tenu de son expertise des marchés des capitaux, conjuguée à sa force sur les marchés des capitaux au Canada et à sa distribution au Royaume-Uni et aux États-Unis, Canaccord demeure dans une position avantageuse pour offrir à ses clients une vaste gamme de services et de solutions de financement à l'échelle internationale.

En plus de sa croissance et de son expansion, Canaccord continue de maintenir une équipe mondiale intégrée et une culture d'entreprise qui lui permet d'attirer des professionnels chevronnés et de les garder. Canaccord a su établir et favoriser une culture entrepreneuriale chez ses équipes de conseillers en placement, ses employés des marchés des capitaux et son effectif professionnel. Ces professionnels ont une solide expérience et souhaitent servir les clients dans un milieu exempt de la culture d'entreprise hautement structurée que l'on retrouve souvent chez les courtiers d'envergure, tout en mettant l'accent sur les produits maison.

### *Historique des trois derniers exercices*

Canaccord est un courtier en valeurs mobilières de plein exercice indépendant et de premier plan au Canada, qui mène des activités sur les marchés des capitaux au Royaume-Uni et aux États-Unis. La Société exerce ses activités dans les deux principaux secteurs de l'industrie des valeurs mobilières : les Marchés des capitaux et les Services aux particuliers. Ensemble, ces activités offrent une vaste gamme de produits de placement complémentaires, de services de courtage et de services de financement de sociétés à sa clientèle composée de particuliers, d'institutions et de sociétés.

Au cours des trois derniers exercices, Canaccord s'est concentrée sur l'expansion de ses deux principales divisions, Canaccord Adams et Services aux particuliers, et de son infrastructure d'exploitation de ses activités, y compris le développement de systèmes d'information et de technologies exclusifs d'avant-garde. Au cours de l'exercice 2009, Canaccord s'est encore plus attachée à accroître les efficacités opérationnelles afin de pouvoir mieux répondre aux exigences des clients et aux conditions du marché en constante évolution.

Canaccord continue de miser sur les assises qu'elle a établies et à mettre l'accent sur ses ressources complémentaires qui comprennent :

- la vigueur des marchés des capitaux en Amérique du Nord et en Europe;
- des relations étroites avec sa clientèle privée, d'entreprise et institutionnelle;
- des activités de négociation internationales bien implantées;
- une vaste expérience dans le domaine du capital de risque;
- une couverture de recherche ciblée, adéquate et complète.

À titre de société de services de financement d'entreprises, Canaccord tire ses produits surtout des commissions sur ventes, de la prise ferme et des honoraires de consultation, et des activités de négociation à titre de contrepartiste. Les activités de la Société sont très sensibles à la situation sur les marchés financiers et à la conjoncture économique, surtout en Amérique du Nord et en Europe. La crise mondiale du crédit qui a commencé au deuxième trimestre de l'exercice 2009 s'est fait sentir sur les économies mondiales et a entraîné une dégradation des marchés boursiers. Cette crise a eu une incidence importante sur les produits de Canaccord au cours de l'exercice 2009.

La crise du crédit qui a éclaté à l'exercice 2009, conjuguée aux conditions de marché difficiles, ont eu une grave incidence sur les produits de Canaccord. Par conséquent, les produits constatés par la Société ont chuté de 36,9 % entre l'exercice 2007 et l'exercice 2009. Les produits tirés de Canaccord Adams ont diminué, passant de 449,7 millions \$ à l'exercice 2007 à 277,4 millions \$ à l'exercice 2009, en baisse de 38,3 %. Les produits tirés des Services aux particuliers ont accusé un recul de 36,4 % entre l'exercice 2007 et l'exercice 2009, passant de 272,6 millions \$ en 2007 à 172,5 millions \$ en 2009.

À la fin de l'exercice 2009, Canaccord comptait 338 équipes de conseillers, en baisse comparativement à 368 en 2007. La baisse du nombre d'équipes de conseillers est attribuable en grande partie à une révision stratégique de notre équipe des Services aux particuliers, qui a lieu à la fin de l'exercice 2009 et a entraîné le départ de plusieurs équipes de conseillers.

Les produits de Canaccord pour la période de trois ans terminée le 31 mars 2009 s'établissent comme suit :

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	<b>Produits pour les exercices terminés les 31 mars</b>		
	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Commissions	<b>233 104</b>	296 047	303 672
	\$	\$	\$
Financement de sociétés	<b>169 369</b>	336 874	350 273
Négociation à titre de contrepartiste	<b>18 319</b>	7 443	31 638
Intérêts	<b>38 287</b>	63 168	57 908
Autres	<b>18 642</b>	28 007	13 423
<b>Total</b>	<b>477 721</b>	731 539	756 914
	\$	\$	\$

Le tableau suivant présente la répartition des produits de Canaccord par secteur d'activité pour la période de trois ans terminée le 31 mars 2009 :

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	<b>Produits pour les exercices terminés les 31 mars</b>		
	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Canaccord Adams	<b>277 351</b>	431 642	449 717
	\$	\$	\$
Services aux particuliers	<b>172 484</b>	249 127	272 619
Non sectoriel et autres	<b>27 886</b>	50 770	34 578
<b>Total</b>	<b>477 721</b>	731 539	756 914
	\$	\$	\$

### Exploitation par région géographique

Les produits de Canaccord par région géographique pour la période de trois ans sont les suivants :

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	<b>Produits pour les exercices terminés les 31 mars</b>		
	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Canada	<b>320 364</b>	509 066	530 492
	\$	\$	\$
Royaume-Uni	<b>72 927</b>	118 332	129 852
États-Unis	<b>77 650</b>	94 204	80 673
Autre établissement étranger <sup>1</sup>	<b>6 780</b>	9 937	15 897
<b>Total</b>	<b>477 721</b>	731 539	756 914
	\$	\$	\$

1) Les produits tirés des activités sur les marchés des capitaux à l'extérieur du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni sont présentés à la rubrique Autre établissement étranger, qui comprend les activités de Canaccord International Ltd.

Les produits provenant de la région Royaume-Uni et Autre établissement étranger sont entièrement générés par les activités de Canaccord Adams, tandis que les produits provenant des régions Canada et États-Unis sont tirés des secteurs Canaccord Adams, Services aux particuliers et Non sectoriel et autres. Aux États-Unis, les produits sont principalement tirés de Canaccord Adams, et environ 3,7 % ont été attribuables aux activités du secteur Services aux particuliers aux États-Unis au cours de l'exercice 2009.

Au cours de l'exercice 2009, un certain nombre d'événements importants sont survenus à Canaccord :

- John Rothwell a été embauché à titre de chef du groupe Services aux particuliers;
- Ken Knowles a été embauché à titre de chef du groupe des titres à revenu fixe
- L'ajout d'une équipe dans le secteur des services financiers à notre bureau du Royaume-Uni;
- Plusieurs recrutements stratégiques à nos bureaux des États-Unis, du fait d'occasions de recrutement;
- En octobre 2008, Canaccord a mis en œuvre un plan de restructuration à l'échelle de l'entreprise qui a entraîné une réduction globale de 10 % de son effectif;

- Le programme de secours de Canaccord a pris fin le 30 janvier 2009. Celui-ci comprenait le rachat, à la valeur nominale, d'un maximum de 152 millions \$ de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) restructuré, à la valeur nominale, auprès de clients admissibles. Les clients avaient le droit de recevoir les intérêts impayés dans la mesure où le plan de restructuration le permettait et où la Société avait accepté de rembourser aux clients les frais de restructuration.

### **Placement dans des titres de papier commercial adossé à des actifs**

En raison de problèmes de liquidités dans le marché du PCAA, le PCAA n'a pas été négocié sur un marché actif depuis la mi-août 2007.

Le 17 mars 2008, le Comité pancanadien des investisseurs dans le PCAA (le «Comité») a déposé auprès de la Cour supérieure de l'Ontario (la «cour») une procédure visant un plan de transaction et d'arrangement (le «plan») en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) («LACC»). À l'assemblée des porteurs de billets de PCAA, le 25 avril 2008, la majorité requise de porteurs de billets a approuvé le plan. Le 5 juin 2008, la cour a émis une ordonnance et a communiqué les raisons de l'approbation du plan dans sa version modifiée. Le 18 août 2008, la Cour d'appel de l'Ontario a confirmé la décision et, le 19 septembre 2008, la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre l'appel. Le 24 décembre 2008, le Comité a annoncé qu'une entente avait été conclue entre tous les intervenants, y compris le gouvernement du Canada, du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta relativement à l'octroi de marges additionnelles au soutien du plan, et qu'il avait finalisé certaines améliorations apportées au plan.

Le 12 janvier 2009, la Cour supérieure de l'Ontario a publié l'ordonnance finale du processus de restructuration du PCAA. La restructuration a été conclue le 21 janvier 2009. L'échange de billets de PCAA restructurés a été réalisé le 21 janvier 2009. Un premier versement d'intérêts (au 31 août 2008) a également été effectué le même jour. Le deuxième versement d'intérêts est prévu pour le 14 mai 2009 et un autre paiement d'intérêts est prévu, ainsi que le remboursement des frais de restructuration en vertu du programme de secours de Canaccord. Les frais de restructuration déjà engagés, de même qu'une provision pour frais de restructuration supplémentaires, ont été déduits des montants de ce premier versement d'intérêts.

Dans sa version modifiée, le plan prévoyait une décharge déclaratoire qui est entrée en vigueur au moment de la mise en œuvre du plan et qui, avec la clôture du programme de secours de Canaccord, s'est traduit par l'abandon de toute réclamation liée au PCAA existante ou à venir contre la Société.

Rien ne garantit que la validité ou l'efficacité de la décharge déclaratoire ne sera pas contestée dans le cadre de poursuites entamées contre la Société et des tiers. Si la décharge déclaratoire est considérée comme non valide ou inefficace, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Les billets restructurés représentent de nouveaux instruments financiers puisque ces nouveaux billets sont émis en échange de participations dans le PCAA. Selon le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», les billets de PCAA restructurés sont désignés comme détenus à des fins de transaction et sont constatés à la juste valeur.



Outre les billets de PCAA restructurés reçus en échange de placement dans le PCAA détenu pour compte propre, la Société a également acquis en janvier 2009 des billets de PCAA restructurés supplémentaires dans le cadre du programme de secours à l'intention des clients. Dans l'ensemble, les billets de PCAA restructurés sont répartis comme suit :

	<i>Échangé contre des titres détenus en compte propre (valeur nominale)</i>	<i>Acquis au moment de la réalisation du programme de secours de Canaccord (valeur nominale)</i>	<i>Total (valeur nominale)</i>
Billets véhicule d'actifs cadre (VAC) II catégorie A-1	18 600 \$	4 600 \$	23 200 \$
Billets VAC II catégorie A-2	16 200	1 400	17 600
Billets VAC II catégorie B	2 900	700	3 600
Billets VAC II catégorie C	1 200	600	1 800
Billets reflète VAC III en actifs traditionnels (AT)	1 300	3 500	4 800
Billets pour les actifs inadmissibles (AI) VAC II	2 500	17 300	19 800
<b>Total</b>	<b>42 700 \$</b>	<b>28 100 \$</b>	<b>70 800 \$</b>

Les divers billets de PCAA restructurés sont décrits plus en détail ci-après :

- Les billets VAC II de catégorie A-1, de catégorie A-2 et de catégorie B porteront intérêt au taux des acceptations bancaires, moins 0,50 %. Les billets de catégorie C porteront intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 20 %. Ces billets comportent des dates d'échéance légale en 2056 mais la date de remboursement prévue des billets des catégories A-1 et A-2 est le 22 janvier 2017 au plus tard. Les billets de premier rang (catégorie A-1 et A-2) ont obtenu la note «A» de DBRS Limited, et les billets subordonnés (catégories B et C) ne sont pas notés.
- Les billets reflète VAC III en AT porteront intérêt au taux fondé sur le taux de rendement net produit par les actifs reflète sous-jacents. L'échéance des billets est fondée sur les échéances des actifs sous-jacents. Certains des billets reflète AT sont notés comme suit par DBRS :
  - Catégorie 5A : AAA
  - Catégorie 7A : AAA
  - Catégorie 10A : AA (élevé)
  - Catégorie 12A : AA (élevé)
  - Catégorie 15A : AAA
  - Catégorie 16A : A (bas)
- Les billets reflète VAC II AI porteront intérêt à un taux fondé sur le taux de rendement net produit par les actifs reflète sous-jacents. L'échéance des billets est fondée sur les échéances des actifs sous-jacents. Ces billets ne seront pas notés.

Comme les billets de PCAA restructurés n'ont pas été négociés sur un marché actif depuis le 21 janvier 2009, il n'y a pas de valeur à la cote significative disponible. Une grande incertitude entoure l'estimation du montant et de l'échéance des flux de trésorerie du PCAA. La Société estime la juste valeur du PCAA qu'elle détient en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon une approche fondée sur des pondérations probabilistiques et selon les meilleures données disponibles au 31 mars 2009.

La Société a constaté un ajustement à la juste valeur de 12,8 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et un autre ajustement de 6,7 millions \$ au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009 selon les meilleures données disponibles à la fin de la période. La Société a acheté des billets de PCAA restructurés additionnels dans le cadre du programme de secours à l'intention des clients à une juste valeur de 12,1 millions \$. Les billets de PCAA restructurés ont une valeur nominale de 28,1 millions \$, et un ajustement à la juste valeur de 16,0 millions \$ a été inclus dans la provision pour le programme de secours à l'intention des clients. Au total, la juste valeur estimative des billets de PCAA restructurés au 31 mars 2009 s'établissait à 35,3 millions \$.

### **Programme de secours de Canaccord**

La Société a précédemment annoncé les détails du programme de secours de Canaccord, qui comprenait le rachat d'un maximum de 152 millions \$ de PCAA restructuré, à la valeur nominale, auprès de clients qui détiennent 1 million \$ ou moins de PCAA. Le programme de secours de Canaccord a pris fin le 30 juin 2009, et comprenait des opérations de tierces parties et un complément monétaire financé par la Société afin de proposer un rachat à la valeur nominale. Les clients avaient le droit de recevoir les intérêts impayés dans la mesure où le plan de restructuration le permettait et où la Société avait accepté de rembourser aux clients les frais de restructuration.

En raison d'un décaissement additionnel, la Société a augmenté sa provision pour le programme de secours à l'intention des clients de 2,7 millions \$ au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009 afin de tenir compte des coûts révisés du programme. De plus, par suite de l'achèvement du programme de secours de Canaccord, la Société a fait l'acquisition de billets de PCAA restructurés [note 7], d'une valeur comptable de 12,1 millions \$. Un ajustement à la juste valeur de 2,6 millions \$ a été constaté afin de refléter une baisse de la juste valeur de ces billets au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Les coûts des programmes de secours PCAA pour la Société ont totalisé environ 59,5 millions \$. Le programme de secours de Canaccord a été achevé le 30 janvier 2009 par suite de la restructuration réussie du PCAA le 21 janvier 2009. Les paiements faits en vertu du programme de secours de Canaccord comprenaient la valeur nominale du PCAA détenu, de même que les intérêts payés à ce jour en vertu du plan de restructuration, et le remboursement de toute charge de restructuration prise en charge par les clients admissibles.

### **Écart d'acquisition et actifs incorporels**

Au cours de l'exercice 2009, la Société a constaté une dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels de 27,5 millions \$ liés à Canaccord Adams Inc. L'écart d'acquisition et les actifs incorporels représentent l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs corporels nets au moment de l'acquisition. Cette dépréciation résulte de la détérioration rapide des conditions du marché et des incertitudes sur les marchés des capitaux qui ont conduit à une baisse des activités et des produits prévus dans cette unité d'exploitation.

Une dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels de 4,0 millions \$ liée à Canaccord Enermarket Ltd. (Enermarket) est également survenue à l'exercice 2009. La principale activité d'Enermarket consiste en la prestation de services de consultation auprès de sociétés des secteurs du pétrole et du gaz, et ses perspectives en matière de bénéfice ont subi l'incidence négative de la volatilité des marchés des capitaux, y compris la chute brutale récente des prix du pétrole.

## Description des activités

### Vue d'ensemble

Canaccord exerce d'importantes activités dans les deux principaux segments du secteur des services financiers : les marchés des capitaux et les services aux particuliers. Ces activités sont soutenues par une infrastructure composée d'équipes responsables des technologies de l'information, de la conformité, de la gestion des risques, des questions juridiques et des finances.

<p><b>Canaccord Adams</b> Environ 477 employés</p>	<p><b>Services aux particuliers</b> Environ 700 employés</p>
<p><i>Recherche</i> <i>Ventes et opérations institutionnelles</i> <i>Financement de sociétés</i> <i>Fusions et acquisitions et services de consultation</i> <i>Capital de risque</i> <i>Opérations internationales et à titre de contrepartiste</i> <i>Opérations sur titres à revenu fixe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureaux à Toronto, Londres, Boston, Vancouver, New York, Calgary, Montréal, San Francisco, Houston et la Barbade</li> <li>• Produits de 277,4 millions \$ pour l'exercice 2009</li> <li>• Canaccord Adams a effectué en tant que chef de file 89 opérations de plus de 1,5 million \$ à l'échelle mondiale, mobilisant un produit total de 2,4 milliard \$. Aussi à l'exercice 2009, l'équipe a participé à l'échelle mondiale à 183 opérations de plus de 1,5 million \$, mobilisant un produit total de 15,8 milliards \$, ce qui comprend :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Canada – 143 opérations de financement d'une valeur totale de 13,6 milliards \$</li> <li>○ R.-U. – 22 opérations de financement d'une valeur totale de 1,5 milliard \$</li> <li>○ É.-U. – 18 opérations de financement d'une valeur totale de 700 millions \$</li> </ul> </li> </ul>	<p><i>Conseils en placement</i> <i>Services de courtage</i> <i>Comptes gérés</i> <i>Comptes à frais fixes</i> <i>Services de gestion du patrimoine</i> <i>Assurance et planification successorale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 24 bureaux de détail à l'échelle du Canada</li> <li>• 338 équipes de conseillers</li> <li>• Produits de 172,5 millions \$ pour l'exercice 2009</li> <li>• Actifs sous administration de 9,2 milliards \$</li> <li>• Actifs sous gestion de 393 millions \$</li> </ul>
<p><b>Non sectoriel et autres</b> Environ 356 employés</p> <p><i>Services de courtage de correspondance Pinnacle</i> <i>Exploitation</i> <i>Technologies de l'information</i> <i>Conformité et gestion des risques</i> <i>Questions juridiques</i> <i>Finances</i></p>	

### **Canaccord Adams**

Canaccord Adams compte environ 474 employés et professionnels travaillant à Toronto, Londres, Boston, Vancouver, New York, Calgary, Montréal, San Francisco, Houston, Ancaster, Halifax et la Barbade. Sur le plan géographique, Canaccord Adams est constitué des divisions d'exploitation suivantes :

- Canada
- Royaume-Uni et Autre établissement étranger
- États-Unis

### **Produits de Canaccord Adams**

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	<b>Produits pour les exercices terminés les 31 mars</b>		
	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Canada			
Marchés des capitaux	<b>95 485</b> \$	176 655 \$	187 562 \$
Opérations internationales	<b>14 604</b>	19 722	24 177
Négociateurs inscrits	<b>6 325</b>	7 368	7 878
Revenu fixe	<b>6 436</b>	8 840	7 707
Total au Canada	<b>122 850</b>	212 585	227 324
Royaume-Uni et Autre établissement étranger	<b>79 707</b>	128 269	145 749
États-Unis	<b>74 794</b>	90 788	76 644
<b>Total pour Canaccord Adams</b>	<b>277 351</b> \$	431 642 \$	449 717 \$

### **Produits**

Les produits de Canaccord Adams sont tirés des commissions et des honoraires réalisés dans le cadre du financement de sociétés, des ventes institutionnelles et des activités de négociation ainsi que des gains et pertes de négociation provenant des opérations de négociation à titre de contrepartiste de Canaccord. Par conséquent, ces produits sont directement influencés par le niveau des activités des sociétés et des institutions, la situation économique en général, la conjoncture du marché et la situation des affaires au Canada et à l'échelle internationale. De plus, les produits tirés des activités au Canada comprennent les produits provenant de quatre sous-secteurs d'activité suivants : Marché des capitaux, Opérations internationales, Négociateurs inscrits et Revenu fixe.

Les activités de Canaccord Adams et des Services aux particuliers sont cycliques et connaissent d'importantes variations des produits et du bénéfice d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs indépendants de la volonté de Canaccord. Nos activités sont touchées par la situation générale sur les marchés des actions nord-américains et européens, y compris les variations saisonnières. Traditionnellement, les marchés financiers nord-américains sont moins actifs au cours de la première moitié de notre exercice, période au cours de laquelle nous générons habituellement 35 % à 40 % de nos produits annuels. Inversement, entre 60 % et 65 % de nos produits annuels sont habituellement générés au deuxième semestre de notre exercice. En raison de l'affaiblissement des marchés aux troisième et quatrième trimestres de 2009, environ 58,8 % des produits de l'exercice 2009 ont été générés au cours du premier semestre de l'exercice.

Canaccord Adams mène ses activités à partir de douze bureaux à l'échelle internationale et offre une vaste gamme de services de recherche, de vente et négociation et de financement de sociétés à sa clientèle. Canaccord Adams a de solides connaissances et compétences en financement de sociétés ainsi qu'un savoir-faire poussé en recherche dans les secteurs suivants : mines et métaux, énergie, technologie, sciences de la vie, consommation, immobilier, infrastructures et développement durable.

L'équipe intégrée de Canaccord Adams fournit aux sociétés et aux institutions clientes des produits et des services complets de haute qualité dans les domaines suivants :

- Recherche
- Ventes et opérations institutionnelles
- Financement de sociétés
- Fusions et acquisitions et services de consultation
- Capital de risque
- Opérations internationales et à titre de contrepartiste
- Opérations sur titres à revenu fixe

La capacité de Canaccord Adams de cibler et de servir des clients clés dans le marché mondial du financement par actions est un solide facteur de différenciation et un avantage concurrentiel pour la Société. À l'exercice 2009, en dépit de conditions de marché difficiles, Canaccord Adams a été chef de file pour 89 opérations à l'échelle mondiale pour des clients, chacune dépassant 1,5 million \$, qui ont permis de mobiliser un produit total de 2,4 milliards \$. Aussi, au cours de l'exercice 2009, l'équipe a participé à 183 opérations à l'échelle mondiale pour des clients, chacune excédant 1,5 million \$, qui ont permis de mobiliser un produit total de 15,8 milliards \$. Sur ces opérations, 46,5 % ont eu lieu dans les secteurs des mines et métaux et de l'énergie en raison de la forte demande de ressources naturelles sur les marchés mondiaux. Canaccord a également participé à 96 opérations de capital de risque d'une valeur totale de plus de 208,9 millions \$.

**Dix principaux courtiers en valeurs mobilières au Canada classés selon leur participation en nombre d'opérations en tant que chef de file – placements d'actions de 1,5 million \$ et plus**

(Exercice 2009)

Courtier	Rang	Participation en nombre d'opérations	Rang	Nombre d'opérations en tant que chef de file <sup>1</sup>
<b>Canaccord Adams</b>	<b>1</b>	<b>183</b>	<b>1</b>	<b>89</b>
Marchés des capitaux BMO	2	122	6	22
Marchés mondiaux CIBC Inc.	3	119	2	39
GMP Capital Trust L.P.	4	107	3	37
Marchés des capitaux RBC	5	103	4	33
Blackmont Capital Inc.	6	102	5	32
Valeurs mobilières Dundee	7	95	7	21
Raymond James Ltée	8	92	8	18
Wellington West Capital	9	72	9	16
Valeurs mobilières Haywood Inc.	10	41	10	15

Source : FP Infomart (information exacte en date du 7 avril 2009) et données de la Société. Les données de Canaccord comprennent aussi les opérations effectuées sur les marchés du Royaume-Uni et des États-Unis.

1) Le nombre d'opérations en tant que chef de file tient compte des opérations en tant que chef de file et en tant que cochef de file. Les données relatives aux autres courtiers correspondent aux opérations au Canada seulement.

Canaccord Adams – données globales

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009**

Secteurs	% du total des opérations		% des produits tirés des opérations	
Mines et métaux	23,8	%	59,9	%
Énergie	21,2	%	15,7	%
Technologie	10,1	%	5,3	%
Sciences de la vie	9,5	%	4,8	%
Industries diversifiées <sup>1</sup>	35,4	%	14,3	%
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>%</b>	<b>100,0</b>	<b>%</b>

Canaccord Adams – Canada

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009**

Secteurs	% du total des opérations		% des produits tirés des opérations	
Mines et métaux	16,3	%	48,2	%
Énergie	26,4	%	21,7	%
Technologie	6,2	%	5,1	%
Sciences de la vie	3,8	%	2,4	%
Industries diversifiées <sup>1</sup>	47,3	%	22,6	%
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>%</b>	<b>100,0</b>	<b>%</b>

Canaccord Adams – Royaume-Uni

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009**

Secteurs	% du total des opérations		% des produits tirés des opérations	
Mines et métaux	71,8	%	92,0	%
Énergie	9,4	%	2,5	%
Technologie	9,4	%	3,1	%
Sciences de la vie	3,1	%	0,4	%
Industries diversifiées <sup>1</sup>	6,3	%	2,0	%
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>%</b>	<b>100,0</b>	<b>%</b>

Canaccord Adams – États-Unis

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009**

Secteurs	% du total des opérations		% des produits tirés des opérations	
Mines et métaux	3,6	%	11,3	%
Énergie	10,7	%	30,7	%
Technologie	28,6	%	12,1	%
Sciences de la vie	42,8	%	28,6	%
Industries diversifiées <sup>1</sup>	14,3	%	17,3	%
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>%</b>	<b>100,0</b>	<b>%</b>

1) Les industries diversifiées comprennent les produits de consommation, l'immobilier, les infrastructures et le développement durable.

**Placements en actions de 1,5 million \$ et plus**

**Pour les exercices terminés les 31 mars**

(en milliards de \$ CA, sauf le nombre d'opérations)

Marché	2009		2008	
	Nombre d'opérations	Valeur totale des opérations	Nombre d'opérations	Valeur totale des opérations
Canada	143	13,6 \$	328	19,4 \$
Royaume-Uni	22	1,5	29	3,1
États-Unis	18	0,7	38	2,3
<b>Total</b>	<b>183</b>	<b>15,8 \$</b>	<b>395</b>	<b>24,8 \$</b>

Source : Financial Post Data Group et sources de la Société

### Produits tirés des activités au Canada

#### Marchés des capitaux

Les produits tirés des marchés des capitaux au Canada proviennent des opérations de financement par actions, des commissions et des honoraires de prise ferme et de gestion liés à l'activité sur les marchés des capitaux au Canada.

#### Opérations internationales

Canaccord a une vaste entreprise de négociation internationale comptant environ 20 employés qui traitent principalement avec des maisons de courtage américaines qui exécutent des ordres en leur nom sur des actions canadiennes cotées. Canaccord a mis au point un outil de négociation en ligne sûr à l'intention de certains courtiers américains pour l'exécution d'opérations sur des titres canadiens par l'intermédiaire de l'entreprise de négociation internationale de Canaccord. Cet outil donne accès au système de gestion des ordres de Canaccord et transmet les ordres directement à la Bourse pertinente aux fins d'exécution et d'information.

#### Négociateurs inscrits

Canaccord compte environ 20 négociateurs inscrits qui négocient en son nom les titres de participation de ses comptes de capital et de ses comptes de stock. Le travail des négociateurs inscrits de Canaccord consiste à prendre des positions sur des titres de participation, y compris des actions de sociétés de petite et moyenne capitalisation, à négocier de tels titres et à maintenir des marchés pour ceux-ci. Les produits d'exploitation proviennent des gains et des pertes découlant de la négociation à titre de contrepartiste.

#### Revenu fixe

Le service de négociation des titres à revenu fixe de Canaccord Adams est exploité à partir des bureaux de Toronto et de Vancouver. Canaccord négocie pour son propre compte divers instruments à revenu fixe, dont des obligations d'État et des bons du Trésor du Canada et des États-Unis, des obligations provinciales, des titres d'organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux et de sociétés d'État ainsi que des titres d'emprunt de sociétés. Canaccord tient généralement des stocks de titres à revenu fixe pour en faciliter la vente à ses clients. Canaccord participe également à des enchères de prise ferme ou agit comme membre d'un syndicat de placement à l'égard de divers titres à revenu fixe de gouvernements ou de sociétés.

### Produits tirés des activités au Royaume-Uni et Autre établissement étranger

Les activités de Canaccord Adams au Royaume-Uni regroupent des équipes responsables des ventes institutionnelles et de négociation, du financement de sociétés et de la recherche. Canaccord est courtier, parrain et conseiller désigné («Nomad») autorisé pour les sociétés de l'AIM et de la Bourse de Londres. Les produits tirés des activités sur les marchés des capitaux à l'extérieur du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni sont présentés comme Autre établissement étranger, ce qui inclut les activités de Canaccord International Ltd. Conjuguée à sa force au chapitre des marchés des capitaux tant au Canada qu'aux États-Unis, Canaccord est en excellente position pour servir sa clientèle de sociétés et d'institutions et pour profiter d'occasions offertes dans ce secteur du marché.

### Produits tirés des activités aux États-Unis

Les activités de Canaccord Adams aux États-Unis ont été établies par suite de l'acquisition d'Adams Harkness Financial Group, Inc. au quatrième trimestre de 2006, et elles comprennent les activités de ventes institutionnelles et de négociation, de financement de sociétés et de recherche. Canaccord Adams est maintenant en excellente position pour servir sa clientèle de sociétés et d'institutions et pour profiter d'occasions offertes dans ce secteur du marché. Cette division sert sa clientèle au moyen de bureaux à Boston, New York, San Francisco et Houston.

### **Concurrence**

En ce qui a trait aux marchés des capitaux, Canaccord Adams livre concurrence à d'autres maisons de courtage canadiennes et étrangères. Canaccord Adams rivalise sur le plan du calibre et des habiletés de son personnel professionnel, des prix relatifs des services et produits qu'elle offre, des capitaux disponibles, des relations institutionnelles, de sa capacité d'aider à réaliser des arrangements financiers et de la qualité de son service.

La concurrence s'exerce également au niveau des spécialistes sectoriels en valeurs mobilières. Canaccord Adams livre concurrence à d'autres institutions financières pour le recrutement de spécialistes du financement de sociétés, de spécialistes de la négociation et d'autres employés spécialisés en fonction de sa gamme de services et de produits, de sa gestion, de sa culture d'entreprise et de sa structure de rémunération des propriétaires.

## Services aux particuliers

### Produits

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	<u>Produits pour les exercices terminés les 31 mars</u>		
	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Services aux particuliers	<b>172 484 \$</b>	249 127 \$	272 619 \$

La clientèle des Services aux particuliers de Canaccord se compose principalement de particuliers et de clients fortunés. Canaccord fournit une vaste gamme de services financiers et de produits de placement aux particuliers, notamment des produits exclusifs et des produits de tierces parties.

Les produits tirés des Services aux particuliers proviennent des services classiques de courtage à la commission, de la vente de produits et de services à frais fixes, des intérêts liés aux clients et des honoraires et commissions gagnés par les équipes de conseillers des Services aux particuliers à l'égard d'opérations de financement d'entreprise et d'opérations de capital de risque. Les commissions sur la vente de produits de placement et la prestation de services de courtage et autres services financiers sont fonction d'un barème de courtage établi. Des rabais et des rajustements peuvent être accordés par rapport à ce barème, selon l'ampleur des affaires du client, la taille et la complexité de ses opérations et d'autres facteurs pertinents.

Au quatrième trimestre de 2009, la division Services aux particuliers de Canaccord comptait 338 équipes de conseillers. Les équipes de conseillers comprennent généralement un ou plusieurs conseillers en placement et leurs assistants et adjoints, qui gèrent un ensemble commun de comptes clients. Les équipes de conseillers qui sont dirigées par un conseiller en placement ou constituées d'un seul conseiller en placement qui détient son permis depuis moins de trois ans sont exclues du nombre de nos équipes de conseillers, car il faut habituellement trois ans environ à un nouveau conseiller en placement pour se constituer un portefeuille de taille moyenne.

Le groupe Services aux particuliers de Canaccord compte, à l'échelle du Canada, 24 bureaux de détail établis dans les villes suivantes :

<u>Colombie-Britannique</u>	<u>Yukon</u>	<u>Alberta</u>	<u>Ontario</u>	<u>Québec</u>	<u>Nouvelle-Écosse</u>
<i>Abbotsford</i>	<i>Vernon</i>	<i>Whitehorse</i>	<i>Kingston</i>	<i>Beloeil</i>	<i>Halifax</i>
<i>Campbell River</i>	<i>Victoria</i>	<i>Calgary</i>	<i>London</i>	<i>Montréal</i>	
<i>Kelowna</i>	<i>White Rock</i>	<i>Edmonton</i>	<i>Ottawa</i>	<i>Québec</i>	
<i>Nanaimo</i>			<i>Simcoe</i>		
<i>Prince George</i>			<i>Toronto</i>		
<i>Vancouver – siège social</i>			<i>Waterloo</i>		
<i>Vancouver – Bentall</i>			<i>Thunder Bay</i>		

### Services

Le groupe Services aux particuliers est voué à la prestation d'une panoplie de services de courtage complets et de produits et services de gestion du patrimoine à sa clientèle fidèle. Nos équipes de conseillers en placement aident les clients à consolider leurs avoirs financiers et à maximiser leurs rendements en fonction de leurs objectifs de placement et de leur tolérance au risque. Canaccord offre à ses clients diverses structures de compte comprenant des comptes à la commission, des comptes à frais fixes, des comptes gérés et des comptes sur marge.

Les Services aux particuliers offrent également des services de gestion de patrimoine reposant sur une structure à frais fixes en plus de services de placement à la commission. Comme le nombre de personnes qui approchent de la retraite augmente, la demande pour divers produits de gestion de patrimoine et services de planification financière est en hausse. Vu cette évolution démographique, davantage de clients préfèrent les services à frais fixes aux produits et services classiques à la commission.



Les Services aux particuliers de Canaccord offrent les services suivants :

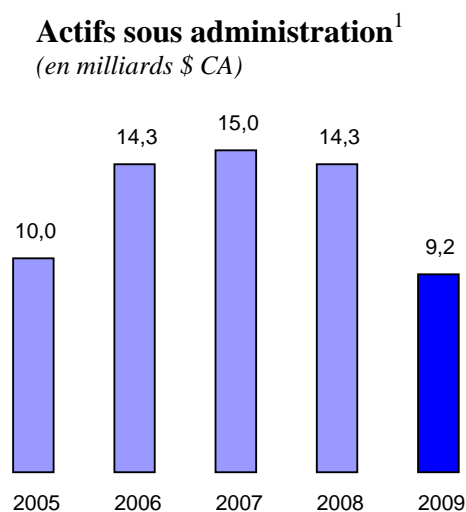
- Conseils en placement
- Services de courtage
- Comptes gérés
- Comptes à frais fixes
- Services de gestion du patrimoine
- Assurance et planification successorale

Les produits et services énumérés ci-dessus sont complémentaires et permettent aux équipes de conseillers d'offrir à leurs clients un éventail complet de services de placement. Traditionnellement, les produits de ce secteur proviennent des commissions sur les opérations. Toutefois, les changements démographiques au cours de la dernière décennie ont fait évoluer les besoins financiers des clients et, en conséquence, il y a une demande accrue à l'égard de produits de comptes gérés, comme les comptes en gestion distincte, de services de planification de la retraite et d'autres services de gestion du patrimoine. En raison de ces changements, Canaccord s'attend à ce que la composition des produits qu'elle tire des Services aux particuliers reflète une part de plus en plus importante de produits récurrents tirés des honoraires.

Comme il a été mentionné précédemment, les activités de Canaccord Adams et de Services aux particuliers sont cycliques et connaissent d'importantes variations des produits et du bénéfice d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs indépendants de la volonté de Canaccord. À l'exercice 2009, les produits tirés des Services aux particuliers n'ont pas suivi les tendances saisonnières historiques. Bien que les produits au premier semestre de l'exercice n'atteignent généralement pas la moitié des produits annuels, à l'exercice 2009, 59,0 % des produits annuels ont été gagnés au premier semestre. Ce résultat est surtout attribuable à des marchés beaucoup plus faibles au dernier semestre de 2009. Notre stratégie qui consiste à nous concentrer sur la croissance des services de gestion de patrimoine nous permettra d'atténuer le caractère saisonnier des produits des Services aux particuliers en haussant la part des produits d'exploitation tirés des produits à frais fixes.

#### **Actifs sous administration**

En date du 31 mars 2009, les actifs sous administration (ASA) atteignaient 9,2 milliards \$. Après être passés de 14,3 milliards \$ à l'exercice 2006 à 15,0 milliards \$ à l'exercice 2007, les ASA ont décliné annuellement de 4,8 % à l'exercice 2008 et de 35,8 % à l'exercice 2009 pour s'établir à 9,2 milliards \$. La baisse des ASA est attribuable à des valeurs marchandes plus basses liées au déclin marqué des marchés mondiaux au cours de l'exercice 2009.

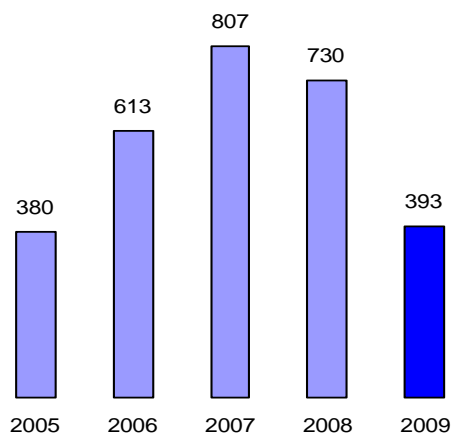


1) Les ASA représentent la valeur marchande des biens du client qui sont administrés par Canaccord et dont elle tire des commissions ou des honoraires. Cette mesure englobe les fonds détenus dans des comptes clients de même que la valeur marchande globale de positions acheteurs et vendeurs sur titres. La méthode qu'emploie Canaccord pour calculer les ASA peut différer des méthodes utilisées par d'autres sociétés, et les ASA peuvent donc ne pas être comparables à ceux d'autres sociétés. La direction utilise cette mesure pour évaluer le rendement opérationnel du secteur des Services aux particuliers. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

### Actifs sous gestion

Au 31 mars 2009, les actifs sous gestion (ASG) s'établissaient à 393 millions \$. Au cours de l'exercice 2008, nous avons reclassé les ASG pour inclure tous les comptes de gestion distincte et les comptes gérés par des conseillers. Les ASG ont reculé de 337 millions \$ entre l'exercice 2008 et l'exercice 2009. Les ASG ont diminué surtout en raison d'une importante baisse de la valeur marchandes des actifs attribuable à la crise mondiale du crédit à l'exercice 2009.

### Actifs sous gestion<sup>1</sup> (en millions \$ CA)



1) Les ASG sont des actifs gérés de manière discrétionnaire dans le cadre de nos programmes généralement appelés *Programme Alliance* et *Gestion privée des placements* offerts par Canaccord. Les services fournis comprennent la sélection des placements et la prestation de conseils en placement. Les ASG sont aussi administrés par Canaccord et sont inclus dans les ASA. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

### Comptes en gestion distincte

Les comptes en gestion distincte (CGD) sont conçus de sorte que chaque compte, plutôt qu'un fonds commun, détienne ses propres titres. Des honoraires fixes sont imputés aux comptes en fonction de leur taille.

Le programme de CGD de Canaccord s'appelle le Programme Alliance. Depuis 2005, Canaccord a élargi son programme de CGD pour y inclure une sélection de huit gestionnaires de portefeuille externes en plus des comptes de gestion indépendante de Canaccord : AGF International Advisors; Barometer Capital Management; Bissett Investment Management; Legg Mason Canada; Connor, Clark & Lunn Financial Group of Companies; Dixon Mitchell Investment Counsel; Guardian Capital LP; Jarislowsky, Fraser Limited. Ensemble, ces comptes offrent une gestion de portefeuille professionnelle assortie d'un choix de stratégies convenant aux objectifs de placement du client. Le placement minimal en vertu du *Programme Alliance* est de 100 000 \$.

### Comptes gérés par les conseillers

En plus du Programme Alliance, les Services aux particuliers offrent un programme de comptes gérés par les conseillers connu sous le nom de *Gestion privée de placement*. Grâce à ce programme, les conseillers en placement qui ont le titre de gestionnaire de portefeuille adjoint ou de gestionnaire de portefeuille peuvent offrir des services de gestion discrétionnaires semblables à ceux offerts par les conseillers en placement inscrits.

Canaccord continue de mettre au point des produits et services en vue d'offrir à ses équipes de conseillers en placement la latitude voulue pour proposer le meilleur assortiment de produits à leurs clients, tout en renforçant une culture d'entreprise dans laquelle les équipes de conseillers en placement peuvent exercer leurs activités. En ce qui concerne la plateforme *Gestion privée de placement*, nous avons ajouté une suite puissante d'outils de gestion de portefeuille conçus spécialement pour soutenir nos gestionnaires et gestionnaires adjoints de portefeuille, et leur permettre d'exercer efficacement leurs activités de manière semblable à celle d'un conseiller en placement. Dans cette optique, nous avons également offert un programme national de formation pour aider les conseillers à mettre sur pied la plateforme *Gestion privée de placement*.

## **Programme national de formation**

Au cours de l'exercice 2009, les Services aux particuliers ont mis en œuvre un plan visant à accroître l'étendue et la profondeur du programme de formation des débutants. Comme il s'agit des futurs conseillers en placement de Canaccord, il importe pour la Société de recruter et de former des candidats triés sur le volet. En outre, la structure de rémunération de ces débutants a été modifiée afin de les inciter à se concentrer sur les aspects liés à la gestion de patrimoine.

## **Concurrence**

Du côté du courtage au détail, Canaccord fait face à la concurrence d'autres courtiers en valeurs, de maisons de courtage en ligne, de banques, de sociétés d'assurance et d'autres institutions financières. Canaccord livre concurrence sur le plan de la qualité de son service, du prix, de la sélection des produits, de l'expertise, de l'innovation et de la réputation.

La concurrence s'exerce également au niveau des conseillers en placement et d'autres spécialistes sectoriels en valeurs mobilières. Comme la concurrence à l'égard du personnel exercée dans le secteur Canaccord Adams, Canaccord livre concurrence à d'autres institutions financières pour le recrutement de conseillers et d'autres employés spécialisés en fonction de sa gamme de services et de produits, de sa gestion, de sa culture d'entreprise et de sa structure de rémunération, y compris ses programmes d'actionnariat.

## **Non sectoriel et autres**

### **Produits**

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	<b>Produits pour les exercices terminés les 31 mars</b>		
	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Non sectoriel et autres	<b>27 886 \$</b>	<b>50 770 \$</b>	<b>34 578 \$</b>

Le secteur Non sectoriel et autres comprend Pinnacle Correspondent Brokerage Services ainsi que les intérêts, les produits et les charges liés au change qui ne sont pas spécifiquement attribués à Canaccord Adams et aux Services aux particuliers.

Canaccord exploite une entreprise de services de courtage de correspondance sous le nom de Pinnacle Correspondent Brokerage Services («Pinnacle»). Pinnacle fournit à d'autres maisons de courtage des services de compensation et de règlement, d'administration, de négociation et de recherche entièrement intégrés, sûrs et confidentiels. La création de Pinnacle a été un prolongement et une application naturels de l'investissement de taille que Canaccord a fait dans son infrastructure de technologie de l'information et d'exploitation. La direction de Canaccord pense qu'avec la division du secteur canadien des valeurs mobilières en groupes (des courtiers de grande taille appartenant à des banques ou à des intérêts étrangers, de grands courtiers indépendants de plein exercice et un nombre croissant de courtiers-boutiques et de courtiers spécialisés), il existe un potentiel de croissance appréciable pour la prestation de services de courtage de correspondance par Pinnacle auprès de la catégorie des courtiers-boutiques ou courtiers spécialisés.

Le secteur Non sectoriel et autres comprend également les services d'exploitation et de soutien de Canaccord, tels que les fonctions des systèmes de technologie de l'information (TI) de guichet et d'arrière-guichet, de la conformité et de la gestion des risques, de l'exploitation, des questions juridiques, des finances et d'autres fonctions administratives. L'équipe responsable de la technologie de l'information offre des services de maintenance et de soutien des systèmes de technologie de l'information de guichet et d'arrière-guichet de Canaccord. Quant au service de la conformité, il veille sur la solvabilité de la clientèle et est responsable de la surveillance des comptes conformément à certaines exigences juridiques et réglementaires. Le groupe de l'exploitation est responsable de toutes les activités liées au traitement des opérations sur titres, dont l'exécution des ordres d'achat et de vente et le règlement des opérations sur titres. Il est également responsable de la garde des titres des clients. Le service des finances s'occupe de la comptabilité et des contrôles financiers internes et de la présentation de l'information financière et de la conformité réglementaire externe.

Le 31 mars 2009, le personnel d'exploitation et de soutien comptait environ 356 personnes dont la plupart travaillent au siège social de Canaccord à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Les systèmes de technologie de l'information de guichet comprennent des applications visant la prestation et l'amélioration du service à la clientèle et l'amélioration de l'efficacité et des outils d'accès à l'information des équipes de conseillers en placement de Canaccord et des professionnels de Canaccord Adams. Les systèmes de technologie de l'information d'arrière-guichet englobent des applications pour les systèmes d'information et de contrôle du traitement des opérations, et de la communication de l'information de gestion. Tous les systèmes de technologie de l'information

sont soutenus par une architecture de réseau générale composée de matériel, de logiciel et de liens clés avec des fournisseurs de services stratégiques. Pour plus d'information, consulter la section «Technologie de l'information».

Les activités de gestion des risques et les activités de conformité de Canaccord incluent des procédures qui permettent de repérer, de contrôler, de mesurer et de surveiller l'exposition au risque de Canaccord à tout moment. Les principaux niveaux de risque sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque d'illiquidité, le risque opérationnel, le risque stratégique, le risque d'atteinte à la réputation, le risque lié à la concurrence ainsi que le risque lié à la réglementation et le risque juridique. Pour plus d'information, consulter la rubrique «Gestion des risques».

### **Technologies de l'information**

Canaccord s'est engagée à fournir à ses équipes de conseillers en placement, aux professionnels et au personnel de direction de Marchés des capitaux les ressources en matière de traitement de l'information et les solutions en temps réel voulues pour maintenir un niveau élevé de service à la clientèle. Elle a aussi pris l'engagement de faire en sorte que sa plateforme technologique continue de fournir les ressources nécessaires pour répondre aux exigences quant au niveau accru de service et d'accès à l'information qui est essentiel à la croissance future et à l'expansion de son entreprise. Pour réaliser ces objectifs, Canaccord a comme stratégie d'investir dans la technologie la meilleure et la plus rentable qui soit, et d'utiliser ses relations stratégiques en technologie pour se doter de solutions de pointe en matière de matériel, de logiciels et de processus opérationnels.

Un facteur important du succès de Canaccord à ce jour a été l'établissement de relations adaptatives stratégiques avec des fournisseurs clés du secteur qui lui ont fourni la souplesse voulue pour adopter de nouvelles technologies de façon rentable. Grâce à cette stratégie, Canaccord a établi des relations clés avec les entreprises suivantes :

- Broadridge Financial Solutions – système de transaction intégrée en temps réel pour la tenue des registres des clients et la communication de l'information, la gestion multifonctionnelle des ordres, le traitement des opérations et la tenue et l'historique des comptes
- Hewlett-Packard – matériel et logiciel informatiques reliés aux serveurs, stockage de réseau, matériel informatique de bureau et soutien aux systèmes essentiels
- Telus – réseau étendu entièrement géré et services de télécommunications
- Microsoft – soutien logiciel pour serveurs, postes de travail et systèmes opérationnels
- Cisco – matériel de réseau et de télécommunications, et logiciel de surveillance de réseau
- Thomson Reuters – cotations et information boursières en temps réel

Canaccord tire également parti des relations clés précitées ainsi que d'autres relations pour l'élaboration de projets et de services non stratégiques qui permettent à son service de technologie de se concentrer davantage sur des initiatives à valeur ajoutée stratégiques, des applications et des systèmes commerciaux ainsi que sur la gestion de son réseau.

Les récents projets de développement comprennent les améliorations apportées aux systèmes et à l'architecture de réseau de Canaccord, l'amélioration du service à la clientèle par l'ajout d'applications de traitement de l'information à valeur ajoutée et les améliorations des systèmes de contrôle, de traitement de l'information et de communication de l'information de gestion.

L'investissement continu de Canaccord dans l'amélioration de sa plateforme de technologie de l'information et ses solutions d'affaires sont des facteurs importants de l'efficacité et de l'efficacités générales des activités de Canaccord.

### **Régimes de rémunération à base d'actions**

Canaccord offre les régimes de rémunération à base d'actions suivants :

#### *Programmes de maintien en poste d'Adams Harkness et d'Enermarket*

Dans le cadre de l'acquisition d'Enermarket et d'Adams Harkness, deux programmes de maintien en poste ont été créés.

Le programme d'Enermarket prévoit l'émission d'un maximum de 25 210 actions ordinaires de la Société sur deux ans. La Société a émis 14 203 actions ordinaires dans le cadre de ce programme au cours des exercices terminés le 31 mars 2008 et le 31 mars 2007. Les actions résiduelles ne peuvent plus être émises.

Le programme d'Adams Harkness prévoyait l'émission d'un maximum de 1 118 952 actions ordinaires de la Société après une période d'acquisition des droits de trois ans, qui a pris fin le 31 décembre 2008. Le nombre total d'actions dont les droits ont été acquis était également fondé sur les produits d'exploitation gagnés par Canaccord Adams Inc. au cours de la période d'acquisition. Le nombre total d'actions ordinaires dont les droits ont été acquis correspondait aux produits réalisés par Canaccord Adams Inc. pendant la période d'acquisition des droits, divisé par 250,0 millions \$ US, multiplié par le nombre d'actions ordinaires visées par le programme de maintien en poste. Comme ces niveaux de produits ont été atteints au cours de la période d'acquisition des droits, les montants proportionnels des primes de maintien ont été comptabilisés comme frais de développement, et le nombre applicable d'actions correspondant a été inclus dans le nombre dilué d'actions ordinaires en circulation jusqu'à l'émission des actions ordinaires. La Société a passé en charges 2,4 millions \$, 3,5 millions \$ et 2,4 millions \$ pour les exercices terminés respectivement les 31 mars 2009, 2008 et 2007.

La Société a émis 669 589 actions ordinaires au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009 et 9 268 actions ordinaires au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008 comme prévu par le programme de maintien en poste au moment de l'acquisition des droits. Le régime a pris fin le 31 décembre 2008 et les employés remplissant les conditions d'acquisition des droits ont alors reçu des actions ordinaires conformément aux modalités du régime. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, 669 589 actions ordinaires ont été émises au prix de 10,25 \$ par action pour une valeur totale de 6,9 millions \$ (0,1 million \$ en 2008).

#### Options sur actions

La Société a attribué des options sur actions ordinaires de la Société à des administrateurs indépendants. Les droits rattachés aux options sur actions s'acquiert sur une période de quatre ans et arrivent à échéance sept ans après la date d'attribution ou 30 jours après que le participant cesse d'être administrateur. Le prix d'exercice est fondé sur la juste valeur de marché des actions ordinaires à la date d'attribution. Le prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions est de 15,37 \$.

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des options sur actions de la Société aux 31 mars 2009 et 2008 et les variations survenues au cours des périodes terminées à ces dates.

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 31 mars 2007	—	—
Attribuées	125 000	23,13
Exercées	—	—
Solde au 31 mars 2008	125 000	23,13
Attribuées	150 000	9,21
Exercées	—	—
Échues	(50 000)	16,31
<b>Solde au 31 mars 2009</b>	<b>225 000</b>	<b>15,37</b>

Des charges de rémunération de 0,20 million \$ ont été constatées pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (0,17 million \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2008).

#### Régime d'intéressement à long terme

En vertu du régime d'intéressement à long terme («RILT»), des unités d'actions temporairement inaccessibles (UATI) dont les droits s'acquiert sur trois ans sont attribuées aux participants admissibles. Pour les employés du Canada, une fiducie pour les avantages sociaux des employés (la «fiducie») a été constituée et : a) la Société y versera des fonds qu'un fiduciaire utilisera pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires de la Société qu'il détiendra en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux UATI; ou b) la Société émettra des actions ordinaires à même le capital autorisé aux participants à la suite de l'acquisition des droits rattachés aux UATI. Pour les employés des États-Unis et du

Royaume-Uni, au moment de chaque attribution d'UATI, la Société attribuera des actions ordinaires qu'elle émettra à même le capital autorisé au moment de l'acquisition des droits s'y rattachant pour chaque participant.

Le coût des UATI est amorti sur la période d'acquisition des droits de trois ans. Une charge de rémunération de 14,8 millions \$, ou 3,4 % des produits consolidés annuels de Canaccord, a été constatée pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

### **Régimes de rémunération et programmes de maintien en poste**

#### Régime d'intéressement

Instauré au cours de l'exercice 2006, le régime d'intéressement des employés s'adresse aux employés du personnel-cadre de Canaccord à titre de programme de récompense et de maintien en poste, tout en offrant une certaine participation aux employés. Canaccord prêtait 40 % du prix d'achat des actions de Canaccord, qui étaient achetées sur le marché libre. Ces prêts-subsidés couvrent une période de quatre ans aussi longtemps que l'employé travaille pour la Société. Le coût de ce régime pour l'exercice 2009 a été de 2,2 millions \$ (2,3 millions \$ en 2008), soit 4,6 % (0,3 % en 2008) des produits consolidés annuels de Canaccord, et a été inclus dans la charge de rémunération au rendement.

#### Régime de rémunération

Le 1<sup>er</sup> octobre 2005, Canaccord a instauré un régime de rémunération à base d'actions visant à récompenser et à maintenir en poste les conseillers en placement au sein du secteur Services aux particuliers. Canaccord récompense les conseillers en placement par son programme fondé sur leur production brute et certaines exigences minimales. Le coût du régime, qui a atteint 0,2 million \$ en 2009 (3,9 millions \$ en 2008), soit 0,04 % (0,5 % en 2008) des produits consolidés annuels de Canaccord, est inclus dans la charge de rémunération au rendement pour le secteur d'activité et est presque entièrement compensé par la révision de la structure de rémunération pour les conseillers en placement.

#### Régime d'actionnariat des employés

Le 1<sup>er</sup> avril 2005, Canaccord a mis en place le régime d'actionnariat des employés. Ce régime est offert à tous les employés permanents à temps plein de Canaccord ne travaillant pas au Royaume-Uni. Dans le cadre de ce régime, Canaccord verse des montants équivalents aux cotisations des employés, jusqu'à concurrence d'un maximum de 3 000 \$ par année par employé. Le régime d'actionnariat des employés est géré par une société indépendante, et toutes les actions achetées dans le cadre de ce régime le sont sur le marché libre. Le coût de ce régime pour l'exercice 2009 a été de 2,1 millions \$ (2,8 millions \$ en 2008), soit 4,4% (0,4% en 2008) des produits consolidés annuels de Canaccord, et a été inclus dans la charge de personnel.

#### Changements à la structure de rémunération de Canaccord Adams

La rémunération au rendement de Canaccord Adams est un versement de participation à pourcentage uniforme, qui est le même pour les équipes au Canada, en Europe et aux États-Unis. Certaines charges de personnel sont maintenant en grande partie imputés au compte de rémunération au rendement de Canaccord Adams et ne sont plus engagés par Canaccord. À l'exercice 2009, une tranche des frais de promotion et de déplacement et les coûts de communications ont également été partagés avec le compte de rémunération au rendement. En pourcentage des produits de Canaccord Adams, la charge totale au titre de la rémunération a augmenté, passant de 53,4 % à l'exercice 2008 à 56,5 % à l'exercice 2009.

## **GESTION DES RISQUES**

### **Vue d'ensemble**

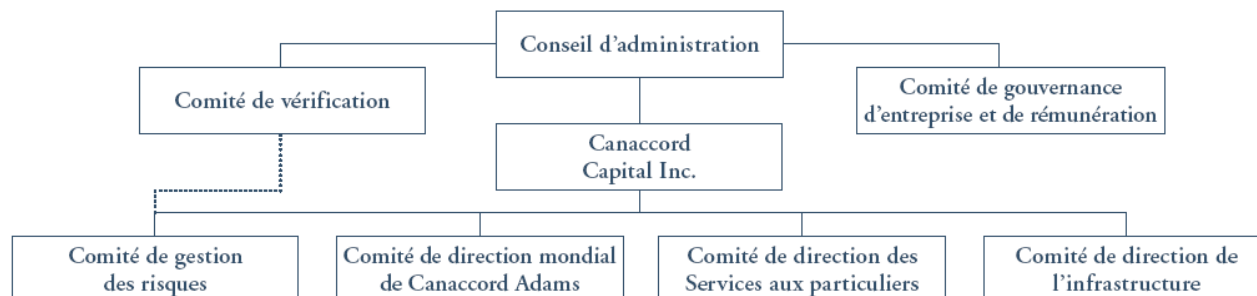
Canaccord continue de promouvoir son approche rigoureuse de gestion des risques. Cette rigueur s'applique à un certain nombre de secteurs fonctionnels et exige des communications fréquentes, du jugement et une bonne connaissance de l'entreprise et de ses produits et marchés. La haute direction de Canaccord participe activement à la gestion des risques et a élaboré des politiques et des rapports pour lesquels il faut appliquer des procédures et des mesures administratives précises afin d'évaluer et de maîtriser certains risques. Ces politiques et procédures sont constamment révisées et modifiées, car les activités, les marchés et les circonstances changent.

La pierre angulaire de la philosophie de Canaccord en matière de risque s'inscrit dans le prolongement de la première ligne de responsabilité en gestion des risques à l'intérieur de limites prescrites par les directeurs de succursale, les chefs

de service et les directeurs des bureaux de négociation. La surveillance et le contrôle de l'exposition au risque de Canaccord sont menés par un large éventail de systèmes distincts, mais complémentaires, de présentation d'informations sur les finances, le crédit, l'exploitation, la conformité et l'aspect juridique. De plus, il incombe au comité de gestion des risques, figurant dans l'organigramme ci-dessous, de surveiller l'exposition au risque et, de manière générale, le processus de gestion des risques. Le comité de gestion des risques est dirigé par le chef des finances, et les membres du comité comprennent le chef de la direction, le chef de l'exploitation et des représentants de la haute direction des filiales productrices de revenus clés et des secteurs fonctionnels de Canaccord.

## Gouvernance

La structure de gouvernance de Canaccord comprend ce qui suit :



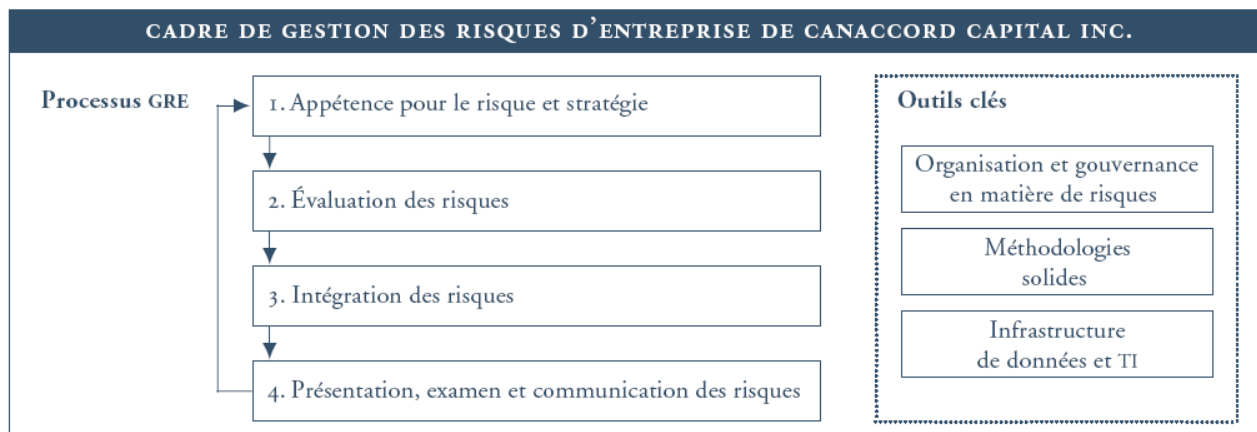
La séparation des tâches et la surveillance exercée par la direction sont des aspects importants du processus de gestion des risques de Canaccord. Cette dernière compte un certain nombre de fonctions indépendantes des entreprises productrices de revenus qui effectuent des activités de gestion des risques, dont la surveillance, l'évaluation et l'analyse des risques. Ces fonctions comprennent la gestion des risques d'entreprise, la conformité, l'exploitation, la vérification interne et l'analyse financière, la trésorerie, les finances de même que les questions juridiques. Le comité de vérification de Canaccord reçoit diverses mises à jours trimestrielles et annuelles ainsi que des rapports sur les facteurs de risque importants et le programme général de gestion des risques.

La Société a entrepris un examen rigoureux de son cadre de gestion des risques et a mis en œuvre un système de gestion des risques d'entreprise (GRE) dans certaines de ses filiales qui sont assujetties aux exigences de Bâle II, notamment Canaccord Adams au Royaume-Uni. L'approche GRE est également en voie d'être adoptée globalement par Canaccord.

L'approche GRE requiert une approche rigoureuse en matière de gestion des risques qui s'applique à tous les secteurs fonctionnels et exige une communication constante, du jugement et une bonne connaissance de l'entreprise et de ses produits ainsi que des marchés.

Comme il est illustré ci-dessous, un processus GRE lié à Bâle II peut être mis en application et regroupé en quatre grandes catégories : 1) Appétence pour le risque et stratégie; 2) Évaluation des risques; 3) Intégration des risques; et 4) Présentation, examen et communication des risques. Ces processus sont soutenus par trois outils clés : 1) Organisation et gouvernance en matière de risques; 2) Méthodologies solides; et 3) Infrastructure de données et TI.

## Cadre de gestion des risques d'entreprise de Canaccord Capital Inc.



### Processus ERM :

L'appétence pour le risque est définie comme le niveau et la nature des risques que la Société considère comme acceptables. L'appétence pour le risque doit inclure l'examen de la probabilité et de l'incidence sur les pertes monétaires des risques et des niveaux de tolérance qui servent de déclencheur pour la communication de problèmes à la haute direction.

L'approche Évaluation des risques comporte six grandes étapes : l'identification des risques, la catégorisation des risques, l'évaluation des risques, l'atténuation et la priorisation des risques, la mesure des risques ainsi que la présentation et la surveillance des risques.

L'intégration des risques requiert des institutions financières qu'elles calculent elles-mêmes les capitaux requis pour couvrir leurs risques qui sont supposés nécessiter la détention de capitaux dans le cadre du processus d'évaluation des risques. C'est ce qu'on appelle le capital interne. Une bonne pratique consiste à lier le capital au niveau de risque souhaité.

L'approche de Canaccord en matière de présentation, examen et communication des risques comporte un certain nombre d'étapes, y compris l'examen du processus GRE, l'examen des modifications aux profils de risque, la production de rapports internes et externes de même que la communication, l'homologation et l'engagement à l'échelle de l'entreprise.

### Outils clés GRE :

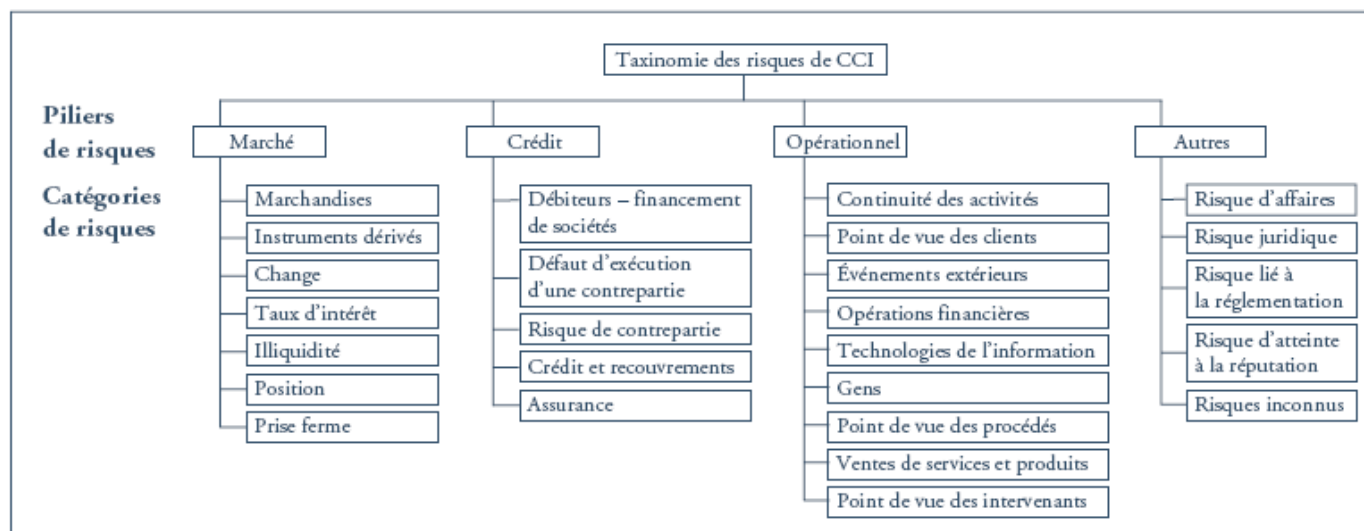
Organisation et gouvernance en matière de risques : la haute direction doit examiner la pertinence de son processus d'évaluation des risques de façon régulière, revoir les modifications aux profils de risque clés, déceler les problèmes liés aux risques et faire des recommandations aux comités de gouvernance concernés, le cas échéant. Comme il est illustré ci-dessus à la page 24, le comité de gestion des risques de Canaccord a la responsabilité de veiller à la mise en application de mesures appropriées d'atténuation des risques fondées sur la stratégie adoptée par le conseil d'administration et la haute direction de la Société.

Méthodologies solides : les entreprises doivent détailler la méthodologie et les modèles de risque pour calculer, effectuer un test de tension et attribuer des capitaux dans chacune des catégories de risques identifiées. Elles doivent également fournir la raison du choix de la méthode employée dans chaque cas, y compris les hypothèses, les paramètres utilisés, les niveaux de confiance et les horizons de calcul. Pour Canaccord, la modélisation du risque de marché se fonde sur une méthodologie de la valeur à risque (VaR) à laquelle s'ajoute d'autres méthodes comme le test de tension et l'analyse de scénarios propres à ce type de risque. La modélisation du risque opérationnel pour Canaccord Adams Limited, au Royaume-Uni, se fonde sur la simulation des résultats du contrôle et de l'autoévaluation des risques.



Infrastructure de données et TI : les entreprises doivent veiller au maintien des données et en assurer l'exactitude pour la gestion des risques. Cela comprend la création et le mise à jour d'un dictionnaire visant à favoriser une compréhension commune des données relatives aux risques, l'implantation d'une base de données sur les risques permettant la conservation de données pour les types de risques, et l'examen de l'utilisation éventuelle d'un système automatisé de rapports d'information sur la gestion aux niveaux de la direction et opérationnel.

### Taxinomie des risques de Canaccord Capital Inc.



L'incertitude et le risque sont inhérents à toute activité sur les marchés des capitaux. À titre de participant actif aux marchés des capitaux canadien et international, Canaccord s'expose à des risques susceptibles d'entraîner des pertes financières. Comme le montre la taxinomie des risques de Canaccord Capital ci-dessus, les principaux risques de Canaccord sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques. Par conséquent, la gestion des risques et la maîtrise de l'équilibre entre le risque et le rendement sont des éléments essentiels au maintien de la stabilité financière et de la rentabilité de Canaccord.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une variation des cours ou de tout facteur de marché sous-jacent entraîne des pertes. Il incombe à chaque secteur de l'entreprise de s'assurer que ses positions sont prudentes par rapport au risque de marché. En outre, Canaccord a établi des procédures visant à ce que les risques soient mesurés, étroitement surveillés, maîtrisés et communiqués à la haute direction.

Conformément à la taxinomie des risques figurant ci-dessus au pilier Risque de marché, Canaccord examine également les catégories de risques suivantes tombant dans cette catégorie : marchandises, instruments dérivés, change, taux d'intérêt, illiquidité, position et prise ferme.

Canaccord est exposée à un risque lié aux cours boursiers, à un risque d'illiquidité et à un risque de fluctuation du fait de ses activités de négociation de titres de participation comme contrepartiste. Elle est également exposée à un risque de taux d'intérêt et à un risque d'illiquidité précis à l'égard de ses opérations comme contrepartiste sur des titres à revenu fixe. En plus de la supervision et de l'examen actifs de ses activités de négociation par sa haute direction, Canaccord atténue son exposition au risque par l'application de diverses limites quant aux concentrations de contrôle, à la répartition et à l'utilisation du capital, ainsi que de politiques et directives en matière de négociation. Canaccord gère et surveille ses risques dans ce domaine en appliquant des mesures quantitatives et qualitatives, à l'échelle de la Société ainsi que par pupitre de négociation et par négociateur. Canaccord exploite un système de mesure de la VaR à l'échelle de l'entreprise pour son portefeuille de titres de participation. De plus, la direction examine et surveille le niveau des stocks et les positions, les résultats des opérations de négociation, l'âge des comptes et les niveaux de concentration. Par conséquent, Canaccord s'assure qu'elle est bien diversifiée en ce qui a trait aux facteurs de risque de marché et que ses activités de négociation respectent les niveaux de tolérance au risque établis par la haute direction.

Étant donné la nature concurrentielle des marchés des capitaux au Canada, certaines activités de financement de sociétés de Canaccord sont couvertes par une convention de prise ferme, dont les conditions de résiliation sont très limitées. Ces conditions de résiliation excluent généralement les baisses de cours boursiers. Par conséquent, Canaccord s'expose à un risque de perte advenant qu'elle ne puisse revendre les titres sur le marché au prix d'émission en raison d'une variation des cours boursiers ou d'autres facteurs. Dans ce domaine, Canaccord distribue et limite son exposition au risque en participant, dans la plupart des cas, à un syndicat de prise ferme et exige que toutes ces opérations soient approuvées par la haute direction, qu'il s'agisse d'une opération de financement (aux fins de répartition du capital) ou sur les marchés des capitaux (pour des raisons de qualité de l'opération et de négociabilité), et elle limite le délai entre la date de l'engagement et la date à laquelle Canaccord est autorisée à placer ou à revendre sur le marché les titres pris ferme.

Puisque les titres détenus par Canaccord sont comptabilisés à la valeur marchande, tout gain latent ou toute perte latente découlant d'une variation de la valeur marchande de ces titres est reflété dans les états financiers consolidés de la Société. Voir la rubrique «Estimations comptables critiques – Constatation des produits et évaluation des titres» dans le rapport de gestion. Les pertes découlant d'une baisse des cours du marché sont constatées au fur et à mesure et comptabilisées à titre de réduction des produits.

### Valeur à risque (VaR)

Afin de mieux comprendre le risque de marché auquel est exposé le portefeuille de titres de participation de Canaccord, la VaR est calculée quotidiennement pour chacun des pupitres de négociation de Canaccord ainsi que pour l'ensemble de la Société. Ces calculs portent sur l'ensemble des portefeuilles de titres de participation de Canaccord, à l'exclusion des titres liés aux clients ainsi que des positions de titres à revenu fixe et d'actions assorties d'honoraires.

Le calcul de la VaR est une méthode statistique qui prédit la perte minimale selon le pire scénario pour le portefeuille de négociation de Canaccord à un niveau de confiance donné (p. ex., 95 %) au cours d'une période déterminée (p. ex., quotidiennement) dans des conditions de marché normales. La VaR de Canaccord est calculée à un niveau de confiance de 95 % au cours d'une période de détention d'une journée. Cela peut être interprété comme la perte minimum en une journée que Canaccord devrait s'attendre à subir dans ses portefeuilles de négociation 5 % du temps (c.-à-d. un jour sur 20). Par exemple, une VaR à 95 % de confiance couvrant 1 million \$ sur une journée prédit que le portefeuille perdra au moins 1 million \$ tous les 20 jours. L'un des avantages de la VaR est que cette simple mesure permet à la direction d'évaluer facilement et de comparer le risque de marché de manière objective pour les divisions et les produits.

### Rendement de Canaccord

Après dix mois d'essai suivant le déploiement du système de mesure de la VaR, Canaccord a commencé à tenir un registre de la VaR de ses portefeuilles de titres de participation le 11 août 2008. Le tableau qui suit montre la VaR et les P et P minimums, maximums, moyens et médians au cours de la période allant du 11 août 2008 au 31 mars 2009. Comme le montre le tableau ci-dessous, la VaR quotidienne globale liée aux titres de participation de Canaccord se situait entre 0,2 million \$ et 1,3 million \$, la valeur quotidienne moyenne étant de 0,4 million \$. Le profil des profits et pertes se situait entre (1,5 million \$) et 1,3 million \$, le profit moyen étant de 0,08 million \$. Les valeurs médianes de la VaR et des P et P se sont rapprochées de la moyenne et reflètent une distribution plutôt normale de résultats de négociation positivement asymétriques.

\$ CA	Minimum	Maximum	Moyen	Médian
<b>VaR à 95 %</b>	(208 990)	(1 304 286)	(418 883)	(409 966)
<b>P et P</b>	(1 478 523)	1 308 612	77 472	89 621

### Limites

Étant donné que la VaR n'estime pas la perte quotidienne maximale que Canaccord pourrait subir, la Société recourt à d'autres méthodes comme la simulation de crise et l'analyse de scénarios pour essayer de comprendre comment la valeur du portefeuille de négociation variera dans des conditions de marché extrêmes. Dans l'application de ces méthodes, des

facteurs de marché comme les indices de marché, les taux directeurs ou les prix des marchandises sont soumis à des simulations de crise, et la variation du portefeuille prédite qui en résulte est examinée afin de comprendre comment le portefeuille réagirait dans des conditions de marché extrêmes. La simulation de crise et l'analyse de scénarios conjuguées au rapport sur la VaR aident la direction de Canaccord à mieux comprendre le profil de risques des portefeuilles de négociation de la Société.

La VaR a une efficacité limitée, car ses prédictions se fondent sur les fluctuations passées des cours des actifs du portefeuille de négociation ainsi que sur les corrélations passées entre les actifs au cours des douze derniers mois. Comme le passé n'est pas garant de l'avenir, le fait pour la VaR de s'appuyer sur des données historiques constitue l'un de ses principaux inconvénients. Afin d'aider à assurer que la VaR calculée saisit bien le véritable risque de marché de la Société, des contrôles *ex post* sont effectués à intervalles réguliers. Le processus consiste à examiner les P et P de négociation passés de la Société et à les comparer aux pertes de négociation prédites par la VaR. Dans les cas où les P et P réels vont à l'encontre des pertes prédites par la VaR à l'intervalle de confiance précisé, les intrants et les hypothèses utilisés dans le calcul de la VaR sont examinés et modifiés au besoin. Autre inconvénient du calcul de la VaR à un jour : il suppose que des positions peuvent être liquidées en un seul jour ce qui, selon la taille et la liquidité de la position, n'est pas toujours le cas.

Le calcul de la VaR fait appel à un certain nombre d'hypothèses et d'approximations. Bien que la direction estime que ces hypothèses et approximations sont raisonnables, il convient de noter que différentes hypothèses ou approximations peuvent produire des calculs de la VaR très différents.

La VaR de Canaccord est calculée quotidiennement par un tiers fournisseur de services, qui entre les positions de négociation de Canaccord dans le moteur de calcul tous les soirs, et fournit des données de la VaR quotidiennement le matin suivant, en se basant sur les titres et cours de marché de fin de journée de la veille.

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Les activités de négociation des clients du secteur Services aux particuliers et des secteurs d'activité sur marge de particuliers sont la principale source de risque de crédit pour Canaccord. Pour réduire au minimum son exposition financière dans ce domaine, Canaccord applique certaines normes de crédit et effectue des examens financiers à l'égard de clients et de nouveaux comptes.

Comme l'illustre la taxinomie des risques ci-dessus, les catégories de risque du pilier Risque de crédit sont les débiteurs – financement de sociétés, le défaut d'exécution d'une contrepartie, le risque de contrepartie, le crédit et les recouvrements ainsi que l'assurance.

Canaccord fournit à ses clients un financement sous forme de prêt sur marge. Dans le cadre d'une opération sur marge, Canaccord consent un crédit pour une tranche de la valeur marchande d'une opération sur titres dans le compte d'un client, jusqu'à concurrence de certains plafonds. Le prêt sur marge est garanti par les titres dans le compte du client. Dans le cadre de ces activités de prêt, Canaccord est confrontée à un risque de perte financière dans le cas où un client ne répond pas à un appel de marge si les cours des titres détenus en garantie baissent et si Canaccord est dans l'impossibilité de tirer une valeur suffisante de ces titres. Aux fins des prêts sur marge, Canaccord a établi des plafonds qui sont généralement plus restrictifs que ceux qui sont exigés par les politiques réglementaires applicables. La détermination de l'opportunité d'ajouter les exigences minimales de fonds propres réglementaires des titres admissibles à un prêt sur marge est discrétionnaire et repose sur le cours, le marché, la liquidité et la qualité du titre. Canaccord rajuste les exigences de marge si elle croit que le risque qu'elle court n'est pas justifié.

Canaccord court aussi un risque de perte financière lié aux activités de négociation de ses clients dans le cas où celles-ci se traduisent par des montants exigibles ou en souffrance dans les comptes au comptant partiellement garantis, ou si les clients ne répondent pas aux appels de fonds lorsque les cours des titres vendus à découvert dans des comptes à découvert augmentent et que Canaccord est incapable de racheter les titres pour couvrir sa position vendeur à des prix couverts par le crédit disponible dans le compte du client. Canaccord a conçu un certain nombre de contrôles dans son système de gestion des ordres d'achat et de vente automatisé afin que les opérations par compte individuel et par conseiller individuel soient faites en conformité avec les plafonds et les paramètres de risque établis. Canaccord utilise

également un système de comptes de réserve corrigés du risque pour s'assurer d'une couverture financière supplémentaire limitée.

Canaccord comptabilise une provision pour créances douteuses dans le calcul des frais d'administration. Toute perte réelle découlant des activités de négociation de ses clients ou qui s'y rapporte, selon ce qui est exposé ci-dessus, est imputée à cette provision. Par le passé, cette provision a suffi à couvrir les pertes réelles.

Canaccord se livre à diverses activités de négociation et de courtage dans le cadre desquelles les contreparties sont principalement des courtiers en valeurs mobilières, des banques, des chambres de compensation, des Bourses, des intermédiaires financiers et d'autres institutions financières. Ces activités comprennent l'emprunt et le prêt de titres ainsi que la signature de conventions de rachat et de conventions de revente. Lorsque les contreparties ne remplissent pas leurs obligations, Canaccord court un risque. Le risque de défaut d'exécution dépend de la solvabilité de la contrepartie et/ou de l'émetteur de l'instrument. Canaccord gère ce risque en imposant pour chaque contrepartie des limites de position individuelles et générales, qu'elle surveille, au sein de chaque segment commercial, et elle passe régulièrement en revue le crédit des contreparties financières, examine les concentrations de titres et de prêts, détient et évalue à la valeur du marché une garantie sur certaines opérations et fait affaire avec certains organismes de compensation qui garantissent l'exécution.

#### *Risque opérationnel*

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes inadéquats ou ayant échoué en raison de facteurs de risque opérationnel sous-jacents. Comme exemples plus précis de risque opérationnel pour Canaccord, citons le risque de perte financière découlant des propres activités de Canaccord incluant, sans toutefois s'y limiter, l'exécution et le traitement inappropriés ou non autorisés d'opérations, les faiblesses des systèmes d'exploitation de Canaccord et les lacunes ou le non-respect de ses procédures de contrôle.

Les catégories de risques suivantes figurent au pilier Risque opérationnel, comme l'illustre la taxinomie des risques ci-dessus : continuité des activités, point de vue des clients, événements extérieurs, opérations financières, technologies de l'information, gens, point de vue des procédés, ventes de services et produits et point de vue des intervenants.

Canaccord exerce ses activités sur différents marchés et s'en remet à ses employés et à ses systèmes pour traiter un nombre élevé d'opérations. Pour atténuer ce risque, Canaccord a créé un système de contrôles internes et d'automatismes régulateurs aux niveaux appropriés qui comportent notamment le rapprochement des opérations au jour le jour, des procédures de contrôle liées à la compensation et au règlement de même que des contrôles des liquidités, de la sécurité physique, des procédures d'examen indépendant, des normes relatives à la documentation, des procédures de facturation et de perception ainsi que des contrôles d'autorisation et de traitement à l'égard des opérations et des comptes. De plus, Canaccord vient d'entreprendre la mise sur pied d'un programme axé sur le risque opérationnel visant à aider la Société à mesurer, gérer, signaler et surveiller les questions concernant le risque opérationnel. Canaccord a également des procédures de reprise après sinistre, des plans de poursuite des activités et des redondances intégrées en cas de panne de système ou de défaillance technique. En outre, Canaccord conclut des ententes de service avec des tiers et a recours à des vérifications de sécurité, le cas échéant. Par le passé, Canaccord n'a pas subi de pertes importantes découlant de questions d'ordre opérationnel ou de défaillances technologiques.

#### *Autres risques*

Conformément à la taxinomie des risques ci-dessus, les catégories de risques du pilier Autres risques que Canaccord examine sont le risque d'affaires, le risque juridique, le risque lié à la réglementation, le risque d'atteinte à la réputation et les risques inconnus.

Canaccord a établi des procédures afin de s'assurer de respecter toutes les exigences légales et réglementaires pertinentes de chaque territoire. Ces procédures comprennent le traitement de certaines questions comme les besoins de trésorerie réglementaires, les exigences d'information, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les pratiques en matière de vente et de négociation, l'utilisation et la garde des fonds de la clientèle, l'octroi de crédit, la perception, le blanchiment d'argent et la tenue des comptes.

Le risque juridique comprend le risque de litiges. À l'instar d'autres courtiers en valeurs, Canaccord est partie à des litiges et défenderesse dans le cadre de diverses poursuites.

Toute perte, le cas échéant, découlant de questions d'ordre juridique importantes est constatée comme autres frais dans les états financiers consolidés de Canaccord.

En ce qui a trait à ses activités liées aux marchés des capitaux, Canaccord a établi des procédures pour évaluer les clients potentiels des services de financement de sociétés et les opérations proposées, et pour s'assurer que toutes ses activités liées aux marchés des capitaux sont conformes aux exigences réglementaires. Ces procédures comprennent la participation active de la haute direction au moyen d'un régime d'approbations et d'autorisations en comité ainsi que le recours à des conseillers juridiques externes, au besoin, et à des spécialistes internes connaissant le domaine. Les pertes ou les coûts associés aux questions courantes d'ordre réglementaire et juridique sont inclus dans le calcul des frais d'administration dans les états financiers consolidés de Canaccord.

## **FACTEURS DE RISQUE**

### **Vue d'ensemble**

Le secteur des valeurs mobilières et les activités de Canaccord sont, de par leur nature, assujettis à de nombreux risques inhérents. La situation économique, la concurrence et les facteurs du marché, comme la volatilité des marchés canadiens et internationaux, les taux d'intérêt, le prix des marchandises, les cours du marché, les volumes de négociation et la liquidité auront une incidence importante sur la rentabilité de Canaccord. Les produits tirés des Services aux particuliers sont liés aux volumes de négociation et, par conséquent, à l'importance de l'activité sur les marchés et au degré de confiance des investisseurs. Les produits tirés de Canaccord Adams tiennent aux activités de financement par les émetteurs et à la volonté des clients institutionnels de négocier activement et de participer aux opérations sur les marchés des capitaux. Il peut également y avoir un écart entre les fluctuations du marché et le degré d'activités sur le marché par Canaccord, et l'incidence que ces facteurs ont sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord. De plus, les activités de Canaccord sont cycliques et sont donc assujetties à d'importantes variations des produits et du bénéfice d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison des facteurs dont il est question ci-dessus. Ces facteurs sont indépendants de la volonté de Canaccord et, par conséquent, les produits et le bénéfice net fluctueront, comme ils l'ont fait par le passé.

Un placement dans les actions ordinaires de Canaccord comporte plusieurs risques. Certains de ces risques, y compris le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques peuvent être importants et sont inhérents aux activités de Canaccord. La gestion des risques chez Canaccord constitue une grande priorité en raison de l'importance de son efficacité pour les activités de Canaccord. Pour en savoir plus sur la gestion des risques, se reporter à la page 23 de la présente notice annuelle. Ces risques englobent, sans s'y restreindre nécessairement, ceux qui sont décrits ci-dessous. Les investisseurs devraient examiner attentivement les renseignements présentés ci-dessous et ailleurs dans le présent document avant de prendre des décisions de placement. Il convient de noter que la liste n'est pas exhaustive, mais elle relève les risques que Canaccord juge d'une pertinence particulière. D'autres facteurs de risque peuvent exister.

### **Sommaire des facteurs de risque**

1. Risques associés au secteur des services financiers en général
2. Fluctuations des cours du marché
3. Risques de diminution des produits découlant d'une baisse du volume des opérations, des cours ou de la liquidité
4. Risques liés au papier commercial adossé à des actifs
5. Risques de diminution des produits pendant des périodes de fléchissement des prix ou de faible activité dans des secteurs ou marchés géographiques ciblés
6. Des fluctuations importantes des résultats trimestriels peuvent entraîner des pertes provisoires
7. Risques de fluctuation des taux de change
8. Le risque de taux d'intérêt peut influencer sur la valeur des instruments financiers détenus par Canaccord

9. Les effets de l'inflation peuvent influencer sur les coûts, la rentabilité et la valeur des instruments financiers
10. Accès limité au financement et problèmes perçus de liquidité
11. Risques inhérents aux activités de prise ferme
12. Risque de crédit et possibilité de pertes
13. Inconduite d'employés
14. Risques de diminution des produits découlant de la situation économique et politique ou des conditions du marché
15. Politiques et procédures de gestion des risques
16. Dépendance à l'égard des systèmes
17. Dépendance envers la capacité de recruter du personnel et de le maintenir en poste
18. Conflits d'intérêts éventuels
19. Poursuites et responsabilité potentielle en vertu des lois sur les valeurs mobilières
20. Des poursuites judiciaires pourraient entraîner une perte financière importante
21. Les produits tirés de la gestion d'actifs peuvent varier selon les facteurs du marché et économiques et le montant des actifs sous gestion.
22. Une concurrence intense peut nuire aux produits et aux profits
23. La réglementation poussée du secteur des services financiers pose un certain nombre de risques
24. Dépendance envers la disponibilité de capital
25. Gestion de la croissance

## **1. Risques associés au secteur des services financiers en général**

De par sa nature, le secteur des services financiers comporte de nombreux risques importants, notamment lorsque les marchés sont volatils ou peu liquides et lorsqu'ils sont touchés par des périodes prolongées de croissance économique faible ou négative. De plus, il y a le risque de pertes découlant de la prise ferme ou de la détention de titres, des opérations sur titres, du manquement d'une contrepartie à ses engagements, d'une fraude d'un client, d'erreurs, de l'inconduite ou d'une fraude d'un employé (y compris l'exécution par des négociateurs d'opérations non autorisées), des défaillances dans le traitement des opérations sur titres, le risque de poursuite, le risque de baisse des produits au cours des périodes où la demande pour les appels publics à l'épargne est faible ou au cours desquelles il y a moins d'activité sur les marchés secondaires et le risque de diminution des marges relativement à la négociation de titres.

Dans le cadre de ses activités de négociation, Canaccord peut participer à des opérations importantes pour lesquelles elle engage ses propres capitaux. Le nombre et la taille de ces opérations importantes peuvent influencer considérablement sur les résultats d'exploitation de Canaccord au cours d'une période donnée. Canaccord s'expose également à des pertes importantes dans ses activités de négociation à cause des fluctuations du marché et de la volatilité d'un trimestre à l'autre. Canaccord prend des positions sur les marchés des titres à revenu fixe et des titres de participation afin de faciliter les activités de négociation des clients. Dans la mesure où Canaccord détient des positions acheteur, une baisse de valeur de ces actifs ou un repli des marchés connexes pourrait entraîner des pertes. Inversement, dans la mesure où Canaccord détient des positions vendeur, une augmentation des prix ou une reprise des marchés connexes pourrait exposer Canaccord à des pertes illimitées éventuelles étant donné qu'elle essaierait de couvrir ses positions vendeur par des achats d'actifs sur un marché haussier.

## **2. Fluctuations des cours du marché**

Certains facteurs, comme la vente d'actions ordinaires sur le marché par des actionnaires existants, la fluctuation des résultats d'exploitation de Canaccord ou de ceux de ses concurrents, les conditions du marché pour des titres comparables et les conditions générales du marché pour d'autres sociétés œuvrant dans le secteur des services de financement de sociétés ou dans des secteurs où Canaccord se concentre, pourraient faire fluctuer considérablement le cours des actions ordinaires de Canaccord. En outre, les fluctuations marquées des cours et des volumes sur le marché des valeurs mobilières ont eu une incidence sur les cours des titres de participation, et étaient souvent sans rapport avec le rendement d'exploitation de ces sociétés. Par conséquent, le cours des actions ordinaires pourrait fléchir même si les résultats d'exploitation ou les perspectives de Canaccord n'ont pas changé.

### **3. Risques de diminution des produits découlant d'une baisse du volume des opérations, des cours ou de la liquidité**

Les produits de Canaccord pourraient diminuer en cas de baisse du volume des opérations, des cours ou de la liquidité. Des baisses du volume des opérations sur titres et de la liquidité du marché entraînent généralement un recul des produits tirés des activités de négociation et des commissions. Un repli des cours boursiers peut également provoquer une baisse du volume des opérations de prise ferme et pourrait entraîner une diminution des produits tirés des activités de financement de sociétés et donner lieu à des pertes découlant de la réduction de la valeur marchande des titres détenus dans les positions de négociation, de placement et de prise ferme, à une baisse des honoraires versés aux Services aux particuliers et à des retraits de fonds gérés. Une chute de la valeur marchande des titres peut également rendre les marchés non liquides et amener les émetteurs et les contreparties à manquer à leurs obligations, et entraîner une augmentation du nombre de réclamations et de poursuites. Dans de tels marchés, Canaccord pourrait aussi connaître une baisse de ses produits et les opérations réalisées à titre de contrepartiste et les activités de tenue du marché pourraient se solder par des pertes.

### **4. Risques liés au papier commercial adossé à des actifs**

Une grande incertitude entoure l'estimation du montant et de l'échéance des flux de trésorerie du PCAA détenu par la Société. Comme il n'y a pas de valeur à la cote disponible, la Société estime la juste valeur du PCAA qu'elle détient en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon une approche fondée sur des pondérations probabilistes et selon les meilleures données disponibles. Étant donné que la juste valeur du PCAA est basée sur l'évaluation par la Société des conditions actuelles, les montants présentés peuvent varier considérablement dans les périodes subséquentes. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés annuels vérifiés.

Au 31 mars 2009, la Société détenait du PCAA d'une valeur nominale de 70,8 millions \$ et d'une juste valeur estimative de 35,3 millions \$. Comme il est indiqué à la page 8 de la présente notice annuelle, la restructuration du PCAA a été effectuée au cours de l'exercice 2009.

### **5. Risques de diminution des produits pendant des périodes de fléchissement des prix ou de faible activité dans des secteurs ou marchés géographiques ciblés**

Les produits de Canaccord sont portés à être moins élevés en période de fléchissement des prix ou d'inactivité du marché pour les titres de sociétés œuvrant dans les secteurs de prédilection de Canaccord. Les activités de Canaccord sont particulièrement tributaires du marché pour les placements en actions par des sociétés des secteurs des mines et métaux, de l'énergie, de la technologie, des sciences de la vie, de la consommation, de l'immobilier, de la croissance industrielle et du développement durable. Par le passé, ces secteurs ont affiché une grande volatilité, en ce qui a trait non seulement au nombre et à la taille des placements en actions, mais aussi au volume des opérations sur le marché secondaire et au prix des nouvelles émissions.

La croissance des produits de Canaccord dans les exercices précédents vient en grande partie de la forte progression du nombre et de la taille des opérations de prise ferme réalisées pour des sociétés œuvrant dans les secteurs visés par Canaccord et de la montée connexe des opérations exécutées sur les titres de ces sociétés sur le marché secondaire. Les activités de prise ferme dans les secteurs visés par Canaccord peuvent ralentir pour plusieurs raisons, y compris l'incertitude du marché, l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et certaines questions connexes. Le rendement trimestriel d'une société ou d'un secteur d'activité qui est inférieur aux attentes d'un analyste ou des fluctuations des perspectives à long terme peuvent avoir des effets défavorables importants sur les activités de prise ferme et de courtage.

Les clients en financement de sociétés de Canaccord font généralement appel à Canaccord à court terme, au cas par cas, pour des opérations particulières sur les marchés des capitaux ou pour des opérations de consultation particulières, plutôt que d'une manière récurrente dans le cadre de contrats à long terme. Comme ces opérations sont habituellement de nature sporadique et que les engagements de Canaccord à l'égard de ces clients peuvent ne pas se répéter, Canaccord devra se chercher de nouveaux mandats lorsque ceux en cours seront achevés avec succès ou prendront fin. Par conséquent, les niveaux d'activité élevés au cours d'une période ne garantissent pas nécessairement des niveaux d'activité aussi élevés au cours d'une période subséquente. Si Canaccord ne réussit pas à trouver un nombre substantiel de nouveaux mandats qui produisent une rémunération à la conclusion fructueuse des opérations, ses activités et ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir.

Les produits de Canaccord ont augmenté de près de 82 % entre l'exercice 2004 et l'exercice 2008, incluant une augmentation de plus de 51 % des produits tirés des activités au Royaume-Uni et Autre établissements étranger. Cependant, le total des produits de Canaccord a diminué de 3,4 % entre 2007 et 2008, et d'un autre 34,7 % entre 2008 et 2009. Rien ne garantit que Canaccord pourra maintenir ses produits à ce niveau.

## **6. Des fluctuations importantes des résultats trimestriels peuvent entraîner des pertes provisoires**

Les produits et les résultats d'exploitation de Canaccord peuvent fluctuer d'un trimestre et d'un exercice à l'autre en raison de divers facteurs, y compris le nombre d'opérations de prise ferme réalisées, le nombre d'opérations de courtage institutionnel et de détail effectuées, les variations des dépenses liées à l'effectif, les dépenses liées aux poursuites et les frais d'établissement de nouvelles entités opérationnelles. Les produits de Canaccord tirés des opérations de prise ferme sont comptabilisés uniquement lorsque les titres faisant l'objet de la prise ferme commencent à être négociés. Par conséquent, le moment où Canaccord constate les produits tirés d'une opération importante peut influencer considérablement sur ses résultats d'exploitation trimestriels. La structure de coûts de Canaccord vise actuellement à satisfaire la demande pour les opérations de financement de sociétés. Ainsi, malgré le caractère variable de la rémunération au rendement, Canaccord pourrait subir des pertes si la demande pour ce type d'opérations chutait plus vite que sa capacité de modifier sa structure de coûts, qui inclut les charges de personnel fixes. En raison des facteurs énoncés ci-dessus et d'autres facteurs, rien ne garantit que Canaccord sera en mesure d'afficher une rentabilité soutenue d'un trimestre ou d'un exercice à l'autre.

Les troisième et quatrième trimestres de l'exercice 2009 se sont révélés l'une des périodes les plus difficiles de l'histoire des marchés. La détérioration rapide des volumes d'affaires attribuable à la pire conjoncture économique depuis des générations a eu une incidence négative importante sur les résultats financiers de Canaccord. Cette situation, conjuguée aux charges annoncées pour un nombre d'éléments importants, a donné lieu à de graves difficultés dans certains trimestres. Malgré ces difficultés, Canaccord a terminé l'exercice avec une solide structure de capital qui lui servira à composer non seulement avec les conditions difficiles qui l'attendent dans les jours et semaines à venir, mais aussi avec les occasions qui s'offriront vraisemblablement à elle pour bâtir son avenir.

Comme il a été annoncé le 30 octobre 2008, Canaccord a mis en œuvre une restructuration à l'échelle de la Société qui a entraîné la réduction de l'effectif dans toutes les régions géographiques où la Société exerce ses activités. Les efforts d'efficacité déployés au dernier exercice ont réduit la probabilité que le capital soit à risque dans les marchés baissiers, mais il y a encore une forte probabilité de pertes dans les secteurs générant de faibles produits en raison de la structure à coûts fixes de Canaccord.

## **7. Risques de fluctuation des taux de change**

Les résultats de Canaccord sont présentés en dollars canadiens. Une partie des activités de Canaccord sont exercées et réalisées en livres sterling et en dollars américains. Toute fluctuation de la livre sterling et du dollar américain par rapport au dollar canadien peut entraîner des variations des produits et du bénéfice net de Canaccord. Canaccord gère une certaine partie de son risque de règlement en monnaies étrangères en couvrant périodiquement ses règlements en attente par l'achat de monnaies étrangères. Cependant, cette solution peut ne pas suffire et ne contre pas l'incidence que toute variation du change pourrait avoir sur la présentation de l'information financière de Canaccord en dollars canadiens non plus que la possibilité que ces variations portent atteinte aux activités de Canaccord ainsi qu'aux résultats de son exploitation et à sa situation financière.

## **8. Le risque de taux d'intérêt peut influencer sur la valeur des instruments financiers détenus par Canaccord**

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la valeur des instruments financiers et des titres à revenu fixe détenus par Canaccord. Canaccord tente de minimiser et de contrôler son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes en titres à revenu fixe. Canaccord couvre ses positions, mais ne couvre pas son exposition nette au risque de taux d'intérêt parce que son exposition continue est habituellement minime.



## **9. Les effets de l'inflation peuvent influencer sur les coûts, la rentabilité et la valeur des instruments financiers**

Comme les actifs de Canaccord sont généralement de nature liquide, ils ne sont guère touchés par l'inflation. Cependant, le taux d'inflation influe sur les charges de Canaccord, comme la rémunération des employés, les frais de location des bureaux et les frais de communications, qui peuvent ne pas être recouvrables dans le prix des services offerts par Canaccord. Dans la mesure où l'inflation entraîne la hausse des taux d'intérêt et a d'autres effets néfastes sur les marchés des valeurs mobilières, elle peut nuire à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

## **10. Accès limité au financement et problèmes perçus de liquidité**

La liquidité, ou l'accès facile à des fonds, est essentielle pour la Société et toutes les autres sociétés de services financiers en général. Une liquidité insuffisante peut être une cause de faillite pour des sociétés de services financiers. En outre, les problèmes perçus de liquidité plutôt que les problèmes réels de liquidité peuvent également être une cause de faillite pour ces sociétés. Les perceptions de liquidité insuffisante peuvent influencer sur le comportement des clients de Canaccord et sur la volonté des contreparties de conclure des opérations de courtage avec la Société. La liquidité de Canaccord pourrait être touchée en raison de circonstances que la Société pourrait être incapable de contrôler, comme les pertes d'exploitation, une perturbation générale des marchés ou des problèmes opérationnels.

Le manque de fonds nécessaires pourrait également limiter la capacité de la Société de verser des dividendes ou de rembourser la dette. Par le passé, la Société est parvenue à combler ses besoins de financement au moyen de ses fonds autogénérés, de la vente d'actions ordinaires et d'emprunts à court ou long terme auprès de tiers. Même si la Société détient actuellement suffisamment de capitaux et de liquidités, rien ne garantit qu'un financement suffisant sera à la portée de la Société ni, le cas échéant, qu'il le sera à des conditions lui convenant.

## **11. Risques inhérents aux activités de prise ferme**

La prise ferme comporte des risques financiers et des risques liés à la réglementation. Canaccord peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider les titres qu'elle s'est engagée à acheter à une valeur inférieure au prix d'achat convenu.

De plus, Canaccord (y compris quand elle agit à titre de co-chef de file) peut maintenir des positions importantes dans des titres particuliers. L'intensification de la concurrence devrait continuer à faire fondre les marges des prises fermes, réduisant ainsi la rentabilité. Canaccord peut aussi être exposée à des dommages importants quant à la communication d'informations fausses ou trompeuses ou à des omissions dans les prospectus et dans d'autres communications ou documents produits pour le placement des titres pris ferme et elle peut s'exposer à des réclamations et à des poursuites à l'égard de ces placements.

## **12. Risque de crédit et possibilité de pertes**

Canaccord court le risque que des tiers qui lui doivent des sommes, des titres ou d'autres actifs ne respectent pas leurs obligations. Ces tiers incluent des contreparties, des clients, des agents ou des chambres de compensation, des Bourses et d'autres intermédiaires du secteur financier, ainsi que des émetteurs dont elle détient des titres. Ces tiers pourraient ne pas respecter leurs obligations en raison d'une faillite, d'un manque de liquidités, de problèmes d'exploitation ou d'autres facteurs.

Canaccord offre du financement sous forme de prêts sur marge à des particuliers. Dans le cadre d'une opération sur marge, Canaccord consent à un particulier un crédit pour une tranche de la valeur marchande d'une opération sur titres dans le compte du client, jusqu'à concurrence de certaines limites. Le prêt sur marge est garanti par les titres dans le compte du client. Pour ces activités de prêt, Canaccord est exposée à un risque de perte financière si le client manque à un appel de marge par suite d'une chute des cours des titres détenus en garantie et si Canaccord ne peut vendre les titres détenus en garantie à un prix couvrant l'encours du prêt.

Bien que Canaccord examine régulièrement le risque de crédit auquel elle est exposée à l'égard de certains clients, contreparties, secteurs, pays et régions dont le crédit pourrait, à son avis, être source d'inquiétudes, le risque de défaillance pourrait découler d'événements ou de circonstances difficiles à détecter, comme la fraude. Canaccord pourrait également ne pas obtenir tous les renseignements concernant le risque commercial inhérent à une contrepartie.

### **13. Inconduite d'employés**

Dans le secteur des services financiers, il y a eu plusieurs cas très publicisés de fraude ou d'inconduite d'employés au cours des dernières années, et Canaccord s'expose à ce risque. Canaccord pourrait notamment, en raison de l'inconduite d'employés, être liée à des opérations qui dépassent les limites autorisées ou qui comportent des risques inacceptables, ou elle pourrait ne pas avoir connaissance d'activités non autorisées ou infructueuses qui, dans l'un ou l'autre cas, peuvent entraîner des risques ou des pertes inconnus ou non gérés. De même, l'inconduite des employés peut porter sur l'usage inapproprié de renseignements confidentiels, ce qui pourrait donner lieu à des sanctions prévues par règlement et à une atteinte sérieuse à la réputation de Canaccord. Il n'est pas toujours possible d'empêcher l'inconduite des employés, et les mesures que Canaccord prend pour prévenir et déceler ces activités pourraient ne pas toujours être efficaces.

### **14. Risques de diminution des produits découlant de la situation économique et politique ou des conditions du marché**

La diminution du nombre et de la taille des appels publics à l'épargne ainsi que des fusions et acquisitions, et un fléchissement des opérations sur titres, amenés par un changement de la situation économique et politique ou des conditions du marché, pourraient entraîner une baisse importante des produits que Canaccord tire des activités des Services aux particuliers et de Canaccord Adams. La quantité et la rentabilité de ces activités sont tributaires de bon nombre de facteurs ayant des répercussions à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, y compris la situation économique et politique et l'état du marché; le niveau et la volatilité des taux d'intérêt, les changements aux lois et aux règlements, l'exposition aux fluctuations du cours des devises, l'inflation, les dépôts et les retraits dans les fonds communs de placement et fonds de retraite, les scandales financiers ainsi que la disponibilité de capitaux et de financements à court et à long terme.

### **15. Politiques et procédures de gestion des risques**

Les politiques et procédures de gestion des risques de Canaccord reposent sur le comportement passé du marché et sont fondées sur des évaluations de certains renseignements ayant trait aux marchés, aux clients et à d'autres questions. Les stratégies et les techniques de gestion des risques de Canaccord pourraient ne pas être pleinement efficaces pour réduire les risques dans tous les marchés ou contre tous les types de risques, et il pourrait y avoir des situations où les procédures et méthodes en place ne peuvent pas prévoir adéquatement les risques existants ou futurs, ou des cas où l'exposition peut être considérablement plus élevée que ce que les mesures passées indiquent. Par conséquent, rien ne garantit que les politiques, systèmes et procédures de gestion des risques de Canaccord suffiront pour prévenir une perte financière importante.

### **16. Dépendance à l'égard des systèmes**

Canaccord est très dépendante des systèmes de communications et d'information. Toute défaillance ou interruption de ses systèmes, ou de ceux de tiers dont des fournisseurs de services, des chambres de compensation et des Bourses, pourrait occasionner des délais ou d'autres problèmes susceptibles de nuire aux activités de vente, de négociation, de compensation, de règlement et autres services aux clients, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de Canaccord. Rien ne garantit que Canaccord pourra éviter de telles défaillances ou interruptions des systèmes, y compris celles causées par des tremblements de terre, des incendies ou d'autres catastrophes naturelles, des pannes d'électricité ou de systèmes de télécommunications, des cas fortuits, des actes de guerre ou de terrorisme ou autres, ni que ses procédures et moyens de sauvegarde en cas de tels défauts et interruptions seront adéquats. Bien que Canaccord soit dotée de procédures de sauvegarde et de doubles systèmes, de capacité excédentaire et de plans de continuité des opérations, rien ne garantit que ces procédures et plans suffiront ou seront adéquats en cas de défaillance ou de catastrophe et, par conséquent, un tel événement pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord.

En outre, la capacité de Canaccord à exercer ses activités peut souffrir d'une perturbation de l'infrastructure qui soutient ses activités et les collectivités où elle est présente. Cela peut inclure une panne d'électricité, de transmission des communications ou de transport ou encore l'interruption d'autres services utilisés par Canaccord ou des tiers avec lesquels Canaccord fait affaire, que cela soit dû à un incendie, une autre catastrophe naturelle, une panne du réseau d'électricité ou de communications, une guerre ou toute autre cause. Dans tous les emplacements de Canaccord, les employés travaillent ensemble en étroite collaboration. Si une interruption survenait à un emplacement et que les

employés de ce lieu ne pouvaient communiquer ni se rendre à un autre emplacement, la capacité de Canaccord de servir ses clients et d'interagir avec eux pourrait en souffrir et Canaccord pourrait ne pas pouvoir déployer avec succès ses plans d'urgence qui dépendent des communications ou des déplacements.

Les activités de Canaccord reposent également sur le traitement, le stockage et la transmission sécuritaires des données confidentielles et de toute autre information dans les systèmes et les réseaux informatiques. Même si Canaccord prend des mesures protectrices et essaie de les modifier à mesure que les circonstances le requièrent, les systèmes informatiques, les logiciels et les réseaux pourraient être vulnérables à un accès non autorisé, à des virus informatiques ou à tout programme malveillant et à d'autres événements qui pourraient porter atteinte à la sécurité. Si un ou plusieurs de ces événements survenaient, cela pourrait constituer une menace pour les données confidentielles ou d'autres informations de Canaccord, de ses clients ou de ses contreparties, traitées et stockées et transmises par les systèmes ou réseaux informatiques, ou provoquer des interruptions ou des dysfonctionnements informatiques chez les clients, les contreparties ou des tiers. Canaccord pourrait être obligée de consacrer des ressources additionnelles considérables pour modifier ses mesures de protection ou enquêter sur les vulnérabilités ou d'autres risques et les éliminer, et Canaccord pourrait faire l'objet de litiges et subir des pertes financières qui ne sont pas assurées ni entièrement couvertes par une police d'assurance détenue par Canaccord.

## **17. Dépendance envers la capacité de recruter du personnel et de le maintenir en poste**

Les activités de Canaccord reposent sur les grandes compétences, souvent hautement spécialisées, de ses employés. L'établissement et la consolidation de relations avec des clients et des clients éventuels dépendent en partie de l'employé. Le maintien en poste de conseillers en placement, d'experts en services de financement de sociétés, en recherche, en vente et en négociation ainsi que du personnel de gestion et d'administration est fondamental pour Canaccord.

Il arrive parfois que des sociétés du secteur des valeurs mobilières perdent des conseillers en placement, des experts en opérations de financement de sociétés, en recherche, en vente et en négociation ou du personnel de direction ou d'administration. La concurrence entre employeurs recherchant ce personnel chevronné est très intense, surtout parce que de nouvelles entreprises de courtage au détail tentent de percer le marché et que certaines entreprises de services financiers sans courtage et d'autres maisons de courtage de valeurs ciblent ou augmentent leurs efforts dans les mêmes ou certains des mêmes domaines que ceux de Canaccord. Bien que le taux de roulement de ses professionnels n'ait jamais été très élevé, rien ne garantit que Canaccord ne perdra pas d'employés clés dans le futur, en raison notamment de cette concurrence ou pour d'autres raisons. La perte d'un conseiller en placement ou d'un expert en services de financement de sociétés, en recherche ou en vente et en négociation, plus particulièrement d'un membre de la haute direction ou de tout autre professionnel d'expérience jouissant d'un réseau étendu de relations dans un secteur donné, pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de Canaccord.

Canaccord prévoit que ses effectifs grossiront encore. La concurrence pour s'adjoindre des employés possédant les compétences souhaitées est vive, notamment pour des professionnels en services de financement de sociétés et en recherche, spécialisés dans les secteurs où s'intensifient les activités de financement des sociétés ou de consultation. Cette difficulté à recruter des employés et à les maintenir en poste a fait augmenter les coûts de rémunération, et Canaccord prévoit que cette tendance se poursuivra. Rien ne garantit que Canaccord sera en mesure de trouver un nombre suffisant de nouveaux employés possédant les compétences requises, et ce, en temps opportun et à des conditions financières qu'elle juge acceptables. L'incapacité éventuelle de trouver de nouveaux employés pourrait avoir un effet défavorable important sur ses résultats d'exploitation futurs.

Sauf avec ses conseillers en placement, Canaccord n'a pas pour habitude de conclure des contrats d'emploi, bien que les nouveaux employés signent des lettres de service comportant des obligations de rémunération minimales et un certain nombre de politiques de conduite. Canaccord tente plutôt de fidéliser ses employés en leur offrant des primes au rendement, des primes à base d'actions et un milieu de travail favorable. Ces mesures incitatives pourraient toutefois ne pas résister à la concurrence de plus en plus forte entre entreprises pour engager des professionnels chevronnés dans le secteur des valeurs mobilières, surtout si la valeur des actions ordinaires de Canaccord baissait ou ne s'appréciait pas assez pour constituer une source compétitive de rémunération partielle des professionnels.

## **18. Conflits d'intérêts éventuels**

Des membres de la haute direction, des administrateurs et des employés de Canaccord peuvent, à l'occasion, investir dans des titres de sociétés fermées ou ouvertes ou dans des fonds de placement dans lesquels Canaccord, ou un membre de son groupe, investit ou pour lequel Canaccord exécute des mandats de financement de sociétés, publie de la recherche ou fait fonction de teneur de marché. Il y a certains risques que, en raison d'un tel placement, un administrateur, un membre de la direction ou un employé prenne des mesures qui vont à l'encontre des intérêts de Canaccord.

En outre, certains administrateurs de Canaccord siègent également au conseil d'administration d'autres sociétés œuvrant dans une vaste gamme de secteurs; par conséquent, le risque que ces administrateurs puissent se retrouver en situation de conflits d'intérêts existe.

## **19. Poursuites et responsabilité potentielle en vertu des lois sur les valeurs mobilières**

Plusieurs volets des activités de Canaccord comportent des risques de responsabilité importants. Un preneur ferme s'expose à de lourdes responsabilités en vertu des lois sur les valeurs mobilières, d'autres lois et des décisions des tribunaux, y compris des décisions relatives à la responsabilité des preneurs fermes et aux limites d'indemnisation des preneurs fermes par les émetteurs. Par exemple, une maison de courtage qui agit à titre de preneur ferme peut être tenue responsable de la communication d'informations fausses ou trompeuses ou d'omissions de faits dans le prospectus relatif aux titres faisant l'objet du placement, ou une maison de courtage peut devoir répondre des déclarations de ses analystes en valeurs mobilières ou d'autres membres de son personnel. Les risques incluent également la responsabilité éventuelle pour les opinions sur le caractère équitable d'une opération et d'autres conseils que Canaccord donne aux participants à des opérations stratégiques. Ces conseils nécessitent souvent de procéder à une analyse complexe et d'utiliser un jugement professionnel, ce qui peut engendrer d'autres litiges. Ces dernières années, le nombre de poursuites intentées dans le secteur des valeurs mobilières a augmenté, y compris les recours collectifs visant à obtenir des dommages-intérêts élevés. Canaccord pourrait également faire l'objet de poursuites, y compris des poursuites non fondées. Comme elle entend présenter une défense vigoureuse en cas de telles poursuites, Canaccord pourrait devoir engager des frais juridiques importants et cela pourrait ternir considérablement notre réputation, et, de ce fait, nous empêcher de conclure des affaires intéressantes et nuire à nos activités futures. Toute décision défavorable rendue contre Canaccord dans le cadre d'une poursuite ou d'une réclamation pourrait avoir des répercussions importantes sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les tribunaux et les autorités de réglementation ont resserré les normes de diligence relativement à la prestation de services par des courtiers en valeurs mobilières, leurs employés et leurs mandataires. Comme Canaccord offre plus de produits dans les secteurs de la gestion du patrimoine et la gestion de portefeuille, un nombre croissant de clients délèguent un pouvoir discrétionnaire et l'autorité, sur leurs actifs financiers et leurs affaires, à Canaccord ainsi qu'à ses employés et mandataires. Non seulement davantage de clients utilisent des comptes discrétionnaires, mais le niveau de fonds placés dans ces comptes est également en hausse. S'il était décidé que Canaccord ou ses employés ou mandataires n'ont pas fait preuve de la diligence requise ou n'ont pas exercé leur pouvoir discrétionnaire ou leur autorité d'une façon prudente et judicieuse conformément aux normes reconnues, cela pourrait avoir des conséquences néfastes importantes sur les activités de Canaccord.

Les risques juridiques auxquels Canaccord est exposée comprennent une responsabilité éventuelle en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou en cas de litiges civils si ses conseillers en placement ou ses employés manquent aux exigences relatives au profil d'investissement de l'épargnant, font des déclarations fausses ou trompeuses à l'égard d'opérations sur titres, commettent une fraude, font un usage abusif des fonds des clients ou contreviennent à une loi, une règle ou une exigence.

De par la nature de ses activités, on s'attend à ce que Canaccord fasse à l'occasion l'objet de plaintes ou de réclamations de clients dans le cours normal des affaires. Rien ne garantit que ces réclamations ou plaintes ne seront pas importantes et que les règlements, montants adjugés ou frais juridiques par suite de la défense présentée quant à ces plaintes ou réclamations ou à la contestation en appel des décisions à leur égard n'auront pas d'effets défavorables importants sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de Canaccord.

Lorsque Canaccord recrute des conseillers en placement ayant une clientèle œuvrant auprès d'autres employeurs, certains engagements de non-concurrence ou de non-sollicitation et d'autres obligations en vertu de contrats ou du

common law peuvent s'appliquer. L'ancien employeur peut réclamer des dommages-intérêts ou demander une injonction contre le conseiller en placement ou Canaccord, et Canaccord peut devoir déboursier certaines sommes au titre de montants adjugés, de règlements et de frais juridiques.

## **20. Des poursuites judiciaires pourraient entraîner une perte financière importante**

Dans le cours normal des affaires à titre de maison de courtage, Canaccord est partie à des litiges et défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. Canaccord a inscrit des charges à payer pour les affaires en litige dont les pertes sont probables et peuvent raisonnablement être estimées. Bien que l'issue de ces poursuites soit incertaine, selon l'évaluation et l'analyse de la direction, l'issue probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de Canaccord. Rien ne garantit par contre qu'une issue gravement défavorable ne surviendra pas et n'entraînera pas une perte financière considérable. Voir la note 17, «Engagements et éventualités», afférente aux états financiers consolidés vérifiés.

## **21. Les produits tirés de la gestion d'actifs peuvent varier selon les facteurs du marché et économiques et le montant des actifs sous gestion.**

Les produits tirés de la gestion d'actifs comprennent les produits que nous recevons de la gestion, les frais d'administration et de rendement provenant des fonds gérés par Canaccord, les produits tirés de la gestion d'actifs et les honoraires de rendement que nous tirons des fonds gérés par des tiers, et le revenu de placement provenant des placements de Canaccord dans ces fonds. Ces produits dépendent du montant des ASG et du rendement de ces fonds. Si ces fonds ne se comportent pas aussi bien que l'espèrent les clients en gestion d'actifs de Canaccord, ceux-ci peuvent retirer leurs actifs de ces fonds, ce qui réduirait nos produits. Canaccord voit ses produits trimestriels tirés de la gestion d'actifs fluctuer, ce qui peut contribuer au fait que Canaccord ne respecte pas les attentes en matière de produits.

## **22. Une concurrence intense peut nuire aux produits et aux profits**

Canaccord évolue dans le secteur hautement concurrentiel du courtage de valeurs mobilières et des services financiers. Les concurrents directs de Canaccord sont de grandes maisons de courtage du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni, des filiales de courtage de valeurs mobilières de grandes banques à charte, d'importantes institutions régionales et des participants de moindre envergure dans des créneaux précis du marché. Bien d'autres sociétés possèdent des ressources humaines et financières plus importantes que celles de Canaccord. Ces concurrents rivalisent directement avec Canaccord pour conquérir des clients pour les services aux particuliers et les services de financement de sociétés, et recruter des conseillers en placement, des spécialistes et d'autres membres du personnel. Les concurrents de plus grande envergure sont capables d'annoncer leurs produits et services à l'échelle nationale ou régionale et peuvent disposer d'un plus grand nombre de canaux diversifiés pour leurs produits, y compris la distribution au détail. Les maisons de courtage à escompte déploient des efforts de vente intenses sur le plan des prix et de la promotion. De plus, certains concurrents sont dans le domaine des services de financement de sociétés depuis bien plus longtemps que Canaccord et peuvent par conséquent jouir d'un certain avantage sur le plan de l'accès aux occasions d'affaires et au capital. Cette concurrence pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de Canaccord ainsi que sur sa capacité d'attirer et de conserver des personnes hautement qualifiées. Rien ne garantit que Canaccord réussira à livrer concurrence efficacement. Canaccord est d'avis que certaines des occasions de croissance les plus importantes se présenteront à l'extérieur du Canada. Pour tirer parti de ces occasions, Canaccord devra se mesurer à des établissements financiers actifs sur les marchés internationaux, notamment au Royaume-Uni. Certains de ces établissements sont de plus grande taille que Canaccord, jouissent d'une meilleure capitalisation, bénéficient d'une meilleure présence locale et évoluent sur ces marchés depuis plus longtemps que Canaccord.

## **23. La réglementation poussée du secteur des services financiers pose un certain nombre de risques**

Le secteur des services financiers est astreint à une abondante réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs dans le monde. L'observation de nombre de ces règlements comporte pour Canaccord beaucoup de risques, surtout dans les domaines où la réglementation prête à interprétation. Lorsqu'il y a infraction à la réglementation, les organismes de réglementation des valeurs mobilières, la Investment Industry Regulatory Organization of Canada, la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), la Financial Services Authority (FSA) et d'autres organismes sont habilités à instituer des procédures administratives ou judiciaires pouvant entraîner de la censure, des amendes, des sanctions civiles, une ordonnance d'interdiction, la radiation de l'inscription ou la suspension du courtier ou du conseiller en placement défaillant, la perte du statut de Nomad ou encore la suspension et l'expulsion des membres de la direction

ou des employés du courtier en valeurs mobilières, ou d'autres conséquences négatives. L'imposition de telles pénalités ou ordonnances pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord.

Le cadre réglementaire dans lequel Canaccord évolue est susceptible d'être modifié. À l'heure actuelle, les courtiers en valeurs mobilières sont assujettis à des examens réglementaires plus rigoureux qui ont conduit, par exemple, à une sensibilité accrue aux interactions entre les analystes de recherche et les services de financement de sociétés. Par conséquent, les organismes de réglementation ont modifié ou proposent de modifier encore les exigences relatives à la recherche. L'entrée en vigueur ou la révision de dispositions législatives ou réglementaires ou de règles émanant des autorités en valeurs mobilières du Canada, du Royaume-Uni ou des États-Unis pourrait avoir un effet défavorable sur Canaccord.

Les examens rigoureux qui ont cours dans le secteur pourraient raisonnablement mener à une interprétation et à une application de plus en plus sévères des lois et des règles en vigueur. Les changements d'interprétation et d'application des lois et des règles en vigueur que peuvent imposer les autorités en valeurs mobilières du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis, pourraient avoir un effet défavorable sur Canaccord.

L'ajout de réglementation, la modification des lois et règles en vigueur ou les changements d'interprétation et d'application des lois et règles en vigueur influent directement sur le mode d'exploitation et la rentabilité des maisons de courtage. Canaccord ne peut prévoir les effets de tels changements. De plus, les activités de Canaccord pourraient subir non seulement l'impact de la réglementation qui s'applique à Canaccord en tant qu'intermédiaire sur le marché financier, mais aussi celle de la réglementation d'application générale.

Par exemple, le volume des activités de financement de sociétés et d'investissement pour compte de Canaccord au cours d'une période donnée est tributaire, entre autres, de la législation fiscale en vigueur et projetée, de la politique en matière de concurrence et d'autres politiques et règlements gouvernementaux, notamment la politique sur les taux d'intérêt de la Banque du Canada ou du conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine, ainsi que des changements d'interprétation ou d'application des lois et règles en vigueur touchant le monde des affaires et des finances. Le niveau de l'activité commerciale et financière de chacun des secteurs dans lequel Canaccord évolue peut être influencé non seulement par la législation et la réglementation d'application générale mais aussi par celles qui sont propres à chacun de ces secteurs.

La capacité de Canaccord d'observer toutes les lois et tous les règlements applicables est tributaire de la création, de la mise en œuvre et de la conservation de systèmes, de politiques et de procédures d'observation efficaces, et de sa capacité de recruter et de conserver du personnel compétent à cet égard.

#### **24. Dépendance envers la disponibilité de capital**

L'entreprise de Canaccord dépend de la disponibilité de financement suffisant et de fonds propres réglementaires conformément aux exigences réglementaires applicables. Les engagements de prise ferme nécessitent une ponction sur les fonds propres et, par conséquent, la capacité de Canaccord de prendre des engagements de prise ferme peut être limitée par son obligation de se conformer à la réglementation sur les capitaux propres nets en tout temps. Les autres activités de Canaccord Adams et des Services aux particuliers nécessitent également des ponctions sur les capitaux propres pour les besoins de la réglementation. Bien que le capital de Canaccord devrait être suffisant pour satisfaire à ses besoins en capital, rien ne garantit que Canaccord pourra continuer à avoir accès à du capital de financement ou à des fonds propres réglementaires à l'avenir selon des modalités qu'elle juge acceptables.

#### **25. Gestion de la croissance**

Au cours des dernières années, Canaccord a connu une croissance importante de ses activités, y compris le nombre d'employés. Cette croissance a nécessité, et continuera de nécessiter, des investissements accrus dans le personnel de gestion, les systèmes et les contrôles financiers et de gestion, ainsi que dans les installations, ce qui, en l'absence d'une croissance soutenue du bénéfice, entraînerait une baisse de ses marges d'exploitation par rapport au niveau actuel. En outre, comme c'est souvent le cas dans le secteur des valeurs mobilières, Canaccord dépend et continuera à dépendre dans une large mesure de l'exploitation efficace et fiable de ses systèmes de communications et d'information. Canaccord estime que sa croissance actuelle et future nécessitera la mise en place de systèmes de communications et

d'information nouveaux et améliorés ainsi que la formation de son personnel pour l'utilisation de ces systèmes. Toute difficulté ou tout retard important gênant la mise en place ou le fonctionnement des systèmes existants ou nouveaux ou la formation du personnel pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de Canaccord de gérer la croissance.

Dans le cadre de sa stratégie commerciale, Canaccord a acquis et achètera encore des actifs ou des entreprises qui épousent ses activités actuelles ou qui les complètent. Ces acquisitions comporteront certains risques, dont l'exposition à des obligations inconnues des sociétés acquises, des coûts et des frais d'acquisition plus élevés que prévu, des investissements accrus dans la formation de personnel de gestion et d'exploitation et dans les systèmes et installations de gestion et des finances, des difficultés découlant de l'intégration des activités et du personnel des sociétés acquises et des dépenses connexes, l'interruption des activités courantes, le détournement du temps et de l'attention de la direction et une dilution possible pour les actionnaires. Il se pourrait que Canaccord ne réussisse pas à surmonter ces obstacles et les autres problèmes liés à des acquisitions, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités.

### Risques de contrôle

En date du 31 mars 2009, les actionnaires existants qui sont des cadres supérieurs et des administrateurs étaient propriétaires, dans l'ensemble, d'environ 24,3 % des actions ordinaires de Canaccord. Si un nombre suffisant de ces actionnaires agissent ou votent ensemble, ils pourront exercer une influence importante sur toute question qui nécessite l'approbation des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs de la Société, les modifications à ses statuts, les fusions et les plans d'arrangement en vertu des lois canadiennes, les fusions et la vente d'une partie importante de ses actifs. Cela pourrait empêcher Canaccord de conclure des opérations qui pourraient être bénéfiques à la Société ou à ses autres actionnaires. De plus, des tierces parties pourraient ne pas être intéressées à présenter une offre publique d'achat visant l'acquisition d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires en circulation de la Société. En outre, l'actionnaire le plus important que la direction connaît est Franklin Templeton avec 11,3 % des actions ordinaires, Fidelity Canadian Opportunities Fund (Fidelity Investments) avec 6,19 % des actions ordinaires et Invesco Trimark avec 3,0 % des actions ordinaires. Tout changement marqué de ces participations par suite de la vente ou d'une autre cession, ou toute acquisition importante par d'autres, des actions ordinaires sur le marché libre ou dans le cadre d'opérations de gré à gré pourrait entraîner un changement de contrôle et des modifications de l'orientation ou des pratiques commerciales, ce qui pourrait influencer sur la rentabilité de Canaccord.

### Restrictions sur la propriété et le transfert d'actions ordinaires

Les restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires énoncées dans les statuts de Canaccord pour empêcher des changements de contrôle non autorisés sans le consentement des autorités de réglementation pourraient, dans certains cas, influencer sur la négociabilité et la liquidité des actions ordinaires.

### Dividendes

La Société a déclaré les dividendes suivants sur ses actions ordinaires pour la période de trois ans terminée le 31 mars 2009 :

Trimestre	Dividendes	Date de clôture des registres	Date de paiement
T1/07	0,08 \$	25 août 2006	8 septembre 2006
T2/07	0,08 \$	24 novembre 2006	8 décembre 2006
T3/07	0,10 \$	23 février 2007	8 mars 2007
T4/07	0,10 \$	1 <sup>er</sup> juin 2007	8 juin 2007
T1/08	0,125 \$	24 août 2007	10 septembre 2007
T2/08	0,125 \$	30 novembre 2007	10 décembre 2007
T3/08	0,125 \$	22 février 2008	10 mars 2008
T4/08	0,125 \$	24 juin 2008	3 juillet 2008
T1/09	0,125 \$	29 août 2008	10 septembre 2008
T2/09	Suspension	Suspension	Suspension
T3/09	Suspension	Suspension	Suspension
T4/09	Suspension	Suspension	Suspension

*Les dividendes devraient être déclarés et payés trimestriellement, mais le conseil d'administration en déterminera le montant et le moment à son entière discrétion, en fonction de la conjoncture économique générale et compte tenu de la situation financière, des résultats d'exploitation et des besoins en capital de Canaccord, ainsi que d'autres facteurs qu'il jugera pertinents. Le conseil d'administration a examiné la politique relative aux dividendes de la Société dans le contexte du marché et de ses activités, et a approuvé une suspension du dividende trimestriel de Canaccord pour le quatrième trimestre de 2009. Cette mesure a été prise afin de permettre à Canaccord de protéger son fonds de roulement et sa valeur comptable, de même que de se positionner de façon à tirer profit des occasions de croissance qui pourraient se présenter.*

## **Description de la structure du capital**

Le capital autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en série, dont 55 233 820 actions ordinaires et aucune action privilégiée sont émises et en circulation en date du 26 mai 2009.

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes de la manière et au moment où ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Société et ont droit à un vote par action sur toutes les questions faisant l'objet d'un scrutin à toutes les assemblées des actionnaires. Au moment d'une liquidation volontaire ou non ou de la dissolution de la Société, les porteurs d'actions ordinaires ont droit à une quote-part du reliquat des actifs disponibles aux fins de distribution, après règlement des obligations.

Les actions privilégiées peuvent être émises à l'occasion en une ou plusieurs séries. Le conseil d'administration de la Société peut :

- a) déterminer le nombre maximal d'actions de chaque série, déterminer qu'il n'y a aucun plafond ou modifier sa décision à cet égard;
- b) donner un nom servant à identifier les actions de chaque série ou modifier ce nom; et
- c) assortir les actions de chaque série de droits et restrictions particuliers ou modifier lesdits droits et restrictions.

## ***Restrictions sur la propriété et le transfert d'actions de la Société***

En vertu des règles établies par certaines autorités de réglementation en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis, l'actionariat d'un courtier en placement ou en valeurs mobilières est assujéti à certaines restrictions. Pour permettre à Canaccord de se conformer à ces exigences, les statuts constitutifs de la Société comportent les dispositions suivantes :

- La Société peut exiger d'un souscripteur ou cessionnaire d'actions proposé qu'il soumette une déclaration relative à la détention d'actions de la Société à titre de propriétaire véritable et à toute autre question que les administrateurs jugent pertinente aux fins de déterminer si l'immatriculation de la souscription ou du transfert entraînerait une contravention aux statuts constitutifs ou aux exigences légales ou réglementaires applicables. La Société peut aussi exiger en tout temps une déclaration lorsque des procurations sont sollicitées auprès des actionnaires à ou avant une assemblée des actionnaires ou lorsque, de l'avis des administrateurs, la détention d'actions par une personne est susceptible de contrevenir aux statuts constitutifs ou aux exigences légales ou réglementaires applicables.
- La Société a le pouvoir de refuser d'émettre une action, d'inscrire un transfert d'action et de révoquer les droits de vote à l'égard de toute action de toute catégorie, si :
  - a) après l'émission ou l'immatriculation du transfert, l'actionnaire (avec les personnes avec qui elle a des liens ou les membres de son groupe) détiendrait à titre de propriétaire véritable ou contrôlerait, directement ou indirectement, une «participation importante» dans la Société sans avoir obtenu toutes les approbations requises de toutes les autorités de réglementation en valeurs mobilières pertinentes; ou
  - b) la personne qui demande l'émission ou l'immatriculation du transfert refuse de signer et délivrer une déclaration à l'égard de sa propriété véritable d'actions de la Société.



À ces fins, une «participation importante» signifie, en ce qui a trait à la Société :

- a) à l'égard des règles applicables de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et de la Bourse de croissance TSX Inc., la détention : i) de titres avec droit de vote assurant au moins 10 % des votes afférents à la totalité des titres avec droit de vote de la Société; ii) d'au moins 10 % des titres participatifs en circulation de la Société ou iii) d'une participation représentant au moins 10 % du total des titres de La Corporation Canaccord Capital;
- b) à l'égard des règles applicables de la Bourse de Toronto, la détention, directe ou indirecte, à titre personnel ou de concert avec toute autre personne de titres : i) assurant au moins 20 % des votes afférents à la totalité des titres avec droit de vote, ii) conférant le droit de recevoir au moins 20 % de toute distribution versée sur le bénéfice et iii) représentant au moins 20 % du capital social ou des titres participatifs de la Société;
- c) à l'égard des règles applicables de la Bourse de Montréal Inc. (la «Bourse») (où une participation importante est appelée «position importante»), le fait de détenir le pouvoir d'orienter ou de faire orienter la gestion ou les politiques de La Corporation Canaccord Capital, que ce soit du fait de la possession de titres, par contrat ou autrement, et une personne est réputée détenir une position importante dans le capital social de la Société en vertu des règles de la Bourse si, directement ou indirectement, elle a le droit : i) d'exercer au moins 10 % des droits de vote afférents aux titres avec droit de vote ou ii) de recevoir au moins 10 % du profit net de la Société;
- d) à l'égard des règles applicables de l'Autorité des marchés financiers au Québec, la propriété ou détention, directe ou indirecte, de plus de 10 % des droits de vote afférents aux titres émis par la Société; et
- e) à l'égard des règles applicables de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) des États-Unis, un changement dans l'actionariat détenu dans la Société faisant en sorte qu'une personne ou une entité possède, détienne ou contrôle, directement ou indirectement, au moins 25 % des titres.

La Société a le droit, à titre d'intermédiaire, de vendre, par la voie d'une Bourse désignée par les administrateurs de la Société, ou en l'absence de telle désignation, par contrat privé ou de toute autre manière, un nombre indéterminé d'actions de toute catégorie détenues par une personne en contravention aux statuts constitutifs, si les administrateurs de la Société déterminent que la vente est nécessaire ou souhaitable pour assurer le respect des statuts constitutifs et des exigences légales ou réglementaires applicables. La Société a aussi le droit de procéder à une telle vente si une personne omet de répondre à une demande de déclaration visée par les statuts constitutifs. Toute vente semblable sera assujettie à certaines conditions procédurales (énoncées dans les statuts constitutifs), y compris l'émission d'un avis du projet de vente.

Ces restrictions sur les transferts et l'émission d'actions de la Société ne s'appliquent généralement pas dans le cas d'une émission ou d'un transfert en faveur d'un courtier en placement ou en valeurs mobilières ou d'une société de portefeuille d'un tel courtier dans la mesure où le transfert s'inscrit dans le cours normal des affaires de son entreprise de courtage. Le conseil d'administration de la Société a le pouvoir d'établir les règles et procédures qu'il juge nécessaires et appropriées pour la mise en œuvre de ces dispositions.

La loi intitulée *Financial Services and Markets Act 2000* (Royaume-Uni) impose aux contrôlants et contrôlants proposés de Canaccord Adams Limited l'obligation d'obtenir l'approbation de la Financial Services Authority («FSA») avant de prendre le contrôle ou de hausser le niveau de contrôle détenu (dans certaines circonstances). Le défaut d'obtenir cette approbation constitue une infraction en vertu du paragraphe 191(3) de la *Financial Services and Markets Act 2000* (Royaume-Uni). La FSA dispose d'un délai maximal de trois mois pour examiner un tel changement de contrôle et décider de l'approuver ou non. Un contrôlant ou contrôlant proposé devrait tenir compte du délai requis à cette fin lorsqu'il décide du moment où il donnera son avis. En ce qui a trait à Canaccord Adams Limited, un «contrôlant» est une personne qui (avec ses associés) détient au moins 10 % des actions de la Société ou qui est en mesure d'influer de manière importante sur la gestion de la Société grâce à son actionariat dans la Société.

Ces restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires peuvent avoir une incidence sur la négociabilité et la liquidité des actions ordinaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Facteurs de risque».

## Marché des titres

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX), sous le symbole «CCI», ainsi qu'à l'AIM, branche de la Bourse de Londres, également sous le symbole «CCI».

### Cours et volume de négociation

Le tableau suivant présente les cours de clôture extrêmes ainsi que le volume de négociation mensuel pour les actions ordinaires de la Société à la TSX.

Mois	Haut	Bas	Volume de négociation mensuel
Avril 2009	7,22 \$	5,37 \$	2 067 023
Mars 2009	5,42 \$	4,00 \$	3 727 707
Février 2009	4,40 \$	3,73 \$	2 847 530
Janvier 2009	4,65 \$	3,83 \$	1 787 831
Décembre 2008	4,16 \$	3,09 \$	3 571 206
Novembre 2008	6,35 \$	3,77 \$	3 637 623
Octobre 2008	8,00 \$	5,35 \$	6 274 581
Septembre 2008	9,00 \$	7,43 \$	6 850 610
Août 2008	9,20 \$	7,74 \$	3 239 691
Juillet 2008	8,12 \$	7,06 \$	4 871 240
Juin 2008	10,10 \$	7,61 \$	5 801 410
Mai 2008	11,12 \$	9,82 \$	5 688 930
Avril 2008	11,28 \$	9,75 \$	12 648 261

## Titres bloqués

À la connaissance de la Société, les actions ordinaires suivantes sont bloquées ou font l'objet de restrictions qui interdisent leur cession avant une certaine date. Dans tous les cas de blocage, la Société peut exercer sa discrétion pour libérer les actions bloquées ou modifier les restrictions relatives à la date avant la date prévue.

	Nombre total d'actions ordinaires bloquées ou soumises à des restrictions quant à la date	Pourcentage des actions diluées en circulation	2009	2010	2011 ou plus tard
<b>Blocage en vertu du régime d'intéressement des employés</b>	10 633 804	18,6 %	2 001 647	3 088 915	5 543 241

Le «blocage en vertu du régime d'intéressement des employés» constitue l'ensemble des actions qui ne peuvent pas être négociées et qui sont détenues en raison du programme de maintien en poste et des contrats d'emploi pour les employés de la Société. Les actions sont bloquées et libérées selon les modalités énoncées dans des conventions individuelles avec chacun des employés participant au régime.

## Administrateurs et dirigeants

### Nom, fonction et actionariat

Sont présentés ci-après, pour chaque administrateur et haut dirigeant de la Société, son nom, sa municipalité de résidence, son poste, sa période de service et sa principale fonction au cours des cinq dernières années. Chaque administrateur de la Société occupe ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (qui a été convoquée pour le 26 juin 2009) ou jusqu'à l'élection ou à la nomination de son remplaçant, sauf si son poste devient vacant plus tôt, conformément aux statuts constitutifs de la Société, ou qu'il devient inapte à agir comme administrateur.

Chaque haut dirigeant reste en fonction au gré du conseil d'administration.

Nom, municipalité de résidence et poste occupé	Fonction principale au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis
PETER M. BROWN Vancouver (Colombie-Britannique) Président du conseil d'administration et administrateur	Président du conseil d'administration de la Société et de La Corporation Canaccord Capital Chef de la direction de la Société jusqu'en 2007	1997 <sup>1</sup>
MASSIMO CARELLO Londres (Angleterre) Administrateur	Administrateur d'entreprises	2007
WILLIAM J. EEUWES <sup>2,3,4</sup> Burlington (Ontario) Administrateur	Vice-président de Manulife Capital	2002
MICHAEL D. HARRIS <sup>3,5</sup> Toronto (Ontario) Administrateur	Conseiller d'affaires principal de Goodmans LLP	2004
BRIAN D. HARWOOD <sup>2</sup> West Vancouver (Colombie-Britannique) Administrateur	Retraité	2004
TIMOTHY J.D. HOARE Londres (Angleterre) Administrateur	Président du conseil d'administration et chef de la direction de Canaccord Adams Limited	2005
TERRENCE A. LYONS <sup>2,3,6</sup> Vancouver (Colombie-Britannique) Administrateur principal	Président du conseil d'administration de Northgate Minerals Corporation	2004
MARK G. MAYBANK Toronto (Ontario) Chef de l'exploitation et administrateur	Chef de l'exploitation de la Société et président et chef de l'exploitation de La Corporation Canaccord Capital	2006
PAUL D. REYNOLDS Londres (Angleterre) Chef de la direction, président et administrateur	Président et chef de la direction de la Société Chef de l'exploitation de Canaccord Adams Limited jusqu'en 2007	2005
MICHAEL A. WALKER West Vancouver (Colombie-Britannique) Administrateur	Senior Fellow de l'Institut Fraser et président de The Fraser Institute Foundation	2006
JOHN B. ZAOZIRNY Calgary (Alberta) Administrateur	Vice-président du conseil d'administration de La Corporation Canaccord Capital et avocat au cabinet McCarthy Tétrault s.r.l.	2004

1) En 1968, M. Brown a joint les rangs de la société qui exerçait auparavant les activités de La Corporation Canaccord Capital; il est devenu administrateur de la Société en 1997 lors de la réorganisation des sociétés du groupe Canaccord et de la constitution de la Société.

2) Membre du comité de vérification.

3) Membre du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération

- 4) M. Eeuwes a été administrateur d'une société fermée, Micro-Optics Development Corp., jusqu'en avril 2003. Dans l'année qui a suivi sa démission, cette société a fait l'objet d'une mise sous syndic et s'est placée sous la protection des lois en matière d'insolvabilité.
- 5) M. Harris a été administrateur de Naturade, Inc., société ouverte des États-Unis, jusqu'en août 2006. Dans l'année qui a suivi sa démission, cette société a procédé à une réorganisation en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis.
- 6) M. Lyons est président et administrateur de FT Capital Ltd. qui est actuellement sous le coup d'une interdiction d'effectuer des opérations sur valeurs pour avoir omis de déposer ses états financiers. À la demande de Brookfield Asset Management (autrefois Brascan Corporation), M. Lyons s'est joint au conseil d'administration de FT Capital Ltd., société dont il a été nommé président en 1990 dans le but de collaborer à sa réorganisation, laquelle est toujours en cours. M. Lyons a aussi été administrateur d'International Utilities Structures Inc. (IUSI) de 1991 à 2005. Le 17 octobre 2003, IUSI s'est vu accorder une protection à l'encontre de ses créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* («LACC») par la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta. Le 31 mars 2005, une ordonnance a homologué le plan définitif et la distribution aux créanciers d'IUSI en vertu de la LACC. Toutes les parties ont accepté le plan, et M. Lyons a démissionné à titre d'administrateur au moment de l'ordonnance définitive.

Outre MM. Peter Brown, Mark Maybank et Paul Reynolds, les seuls autres hauts dirigeants de Canaccord Capital Inc. sont Brad Kotush de North Vancouver (Colombie-Britannique), qui est vice-président à la direction et chef des finances de Canaccord Capital Inc. et de La Corporation Canaccord Capital, et Peter Virvilis de Vancouver (Colombie-Britannique), qui est vice-président à la direction, Exploitation et trésorier de Canaccord Capital Inc. et de La Corporation Canaccord Capital. M. Kotush s'est joint à Canaccord en 1998 à titre de vice-président, Projets spéciaux, et a été chef des finances et secrétaire de Canaccord Capital (Europe) Limited (maintenant Canaccord Adams Limited), ainsi que chef de l'information et vice-président principal des Finances de La Corporation Canaccord Capital. M. Virvilis est entré à Canaccord en 1987 à titre de trésorier.

Au 6 mai 2009, les administrateurs et hauts dirigeants de la Société, collectivement, détiennent à titre de propriétaires véritables ou contrôlent, directement ou indirectement, un total de 5 692 889 actions ordinaires, soit environ 10,3 % des actions ordinaires émises et en circulation.

### ***Conflits d'intérêts***

Des membres de la haute direction, des administrateurs et des employés de Canaccord peuvent, à l'occasion, investir dans des titres de sociétés fermées ou ouvertes ou dans des fonds de placement dans lesquels Canaccord, ou un membre de son groupe, investit ou pour lequel Canaccord exécute des mandats de services de financement de sociétés, publie de la recherche ou fait fonction de teneur de marché. Il y a certains risques que, en raison d'un tel placement, un administrateur, un membre de la direction ou un employé puisse prendre des mesures qui vont à l'encontre des intérêts supérieurs de Canaccord. En outre, certains administrateurs de Canaccord font également fonction d'administrateurs d'autres sociétés œuvrant dans une vaste gamme de secteurs; par conséquent, le risque que ces administrateurs puissent se retrouver en situation de conflit d'intérêts existe.

### **Litiges**

Dans le cours normal des affaires, la Société, à titre de maison de courtage, est partie à des litiges et, au 31 mars 2009, elle était défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. La Société a inscrit des charges à payer pour les affaires en litige dont le reprise est probable et peut raisonnablement être estimée. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de ces poursuites par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société. Les poursuites décrites ci-dessous ont été intentées contre la Société et, bien que celle-ci ait nié les allégations et ait l'intention de se défendre avec vigueur dans chaque cas, l'issue de chaque poursuite ne peut être prédite avec certitude. Les sommes réclamées à l'égard des actions, ou qui pourraient éventuellement être réclamées, sont importantes et, par conséquent, ces poursuites sont décrites dans la présente notice annuelle.

i] En 2002, deux poursuites ont été intentées devant la Cour supérieure du Québec contre la Société et d'autres défendeurs, y compris un autre courtier en valeurs mobilières. Dans les deux cas, il s'agit de recours collectifs qui comportent des allégations de pratiques illicites de négociation et de déclaration par un autre défendeur et des allégations que la Société a fait preuve de négligence dans le cadre d'un placement privé en 2000. Le nombre des demandeurs et le quantum des dommages-intérêts n'ont pas été déterminés.

ii] En 2002, une poursuite a été intentée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre la Société et d'autres défendeurs, y compris un autre courtier en valeurs mobilières. La demande comporte des allégations d'activités illégales exercées par deux anciens conseillers en placement de la Société, précédemment employés

par l'autre courtier en valeurs mobilières mentionné dans la poursuite. La poursuite contre la Société et l'autre courtier en valeurs mobilières invoque, entre autres, l'absence de supervision des activités des conseillers en placement. Les dommages-intérêts réclamés sont de 27 millions \$. D'après son analyse, la direction estime que la poursuite est sans fondement.

### **Intérêt des membres de la direction et autres dans les opérations importantes**

À la connaissance de la Société, après qu'elle se soit dûment informée, aucun administrateur, dirigeant ou actionnaire principal de la Société ni aucun membre du groupe de ces administrateurs, haut dirigeants ou actionnaires principaux faisant partie de la direction ni aucune personne leur étant liée n'a eu de participation importante directe ou indirecte dans une opération ou une opération envisagée qui a influé ou influera considérablement sur la Société au cours des trois derniers exercices complétés ou au cours de l'exercice considéré.

### **Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres**

Les Services aux investisseurs Computershare Inc. font fonction d'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société à ses bureaux principaux de Vancouver et Toronto.

### **Contrats importants**

En mars 2007, La Corporation Canaccord Capital a également obtenu des lettres de crédit de soutien de la Banque de Montréal d'un total maximal de 25 millions \$. Canaccord a prélevé 25 millions \$ en vertu de cette facilité et a subordonné ce montant conformément à l'accord de prêt subordonné uniforme avec la Banque de Montréal et l'ACCOVAM du Canada (relevant désormais de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)). Exception faite des contrats conclus dans le cours normal des affaires, Canaccord n'a conclu aucun contrat important au cours du dernier exercice complété, ni conclu précédemment quelque contrat encore en vigueur pouvant raisonnablement être considéré comme important.

### **Experts**

Les vérificateurs de la Société sont Ernst & Young s.r.l., lesquels ont préparé le rapport des vérificateurs à la page 48 du rapport annuel de l'exercice 2009.

### **Honoraires pour les services des vérificateurs externes**

Le total des honoraires facturés pour des services professionnels rendus pour les exercices terminés les 31 mars 2009 et 2008 sont les suivants :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Honoraires de vérification	1 072 500 \$	1 073 750\$
Honoraires liés à la vérification <sup>1</sup>	759 736	516 650
Honoraires pour des services de fiscalité	514 445	674 500
Tous les autres honoraires	-	57 300

1) Comprennent les vérifications spéciales et les examens trimestriels des informations financières.

### **Comités**

#### ***Comité de vérification***

Le comité de vérification assiste le conseil d'administration dans l'accomplissement de ses fonctions de supervision en assurant la surveillance des pratiques de Canaccord en matière de présentation de l'information financière ainsi que des communications financières. Le comité de vérification est actuellement composé de Terrence Lyons (président), William Eeuwes et Brian Harwood. Chacun d'eux a des compétences financières. MM. Lyons et Eeuwes sont indépendants de la direction et, en raison de sa vaste expérience du secteur et au sein de la Société, M. Harwood a été nommé discrétionnairement par le conseil d'administration conformément à l'exemption prévue au paragraphe 3.3(2) du Règlement 52-110.

Le comité de vérification a notamment comme fonctions et devoirs particuliers :

- de revoir les états financiers consolidés intermédiaires et annuels de Canaccord, les rapports de gestion annuels et intermédiaires, ainsi que les communiqués s'y rapportant avant leur diffusion publique;
- d'évaluer les conventions comptables de Canaccord et de discuter de leur justesse avec la direction et les vérificateurs externes de Canaccord;
- d'assister la direction à relever les principaux risques d'affaires de Canaccord;
- d'examiner les plans des vérificateurs externes aux fins de l'évaluation des contrôles financiers internes de Canaccord et des tests à leur égard;
- de superviser les vérificateurs externes de Canaccord, notamment en approuvant les modalités de leur mandat.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité de vérification sont décrites ci-après.

**Terrence A. Lyons** (président) – M. Lyons est administrateur de la Société. Il est président du conseil d'administration de Northgate Minerals Corporation et compte plus de 34 ans d'expérience dans les secteurs de la mise en valeur et de la gestion des ressources naturelles, de la fabrication, de l'immobilier et du financement de sociétés, ayant notamment beaucoup œuvré en matière de restructuration d'entreprises. Après son baccalauréat ès sciences en génie civil, M. Lyons a obtenu un MBA de l'Université Western Ontario en 1974. M. Lyons a été ingénieur d'application et spécialiste en marketing auprès de Caterpillar Tractor, puis de Finning Tractor and Equipment, ainsi que directeur général de South Western Drug Warehouse Ltd. En 1976, il s'est joint à Versatile Corporation à titre de directeur, Planification d'entreprise, pour ensuite occuper diverses fonctions supérieures en planification stratégique, établissement des budgets et finances, fusions et acquisitions et gestion de projets. En 1986, il est devenu premier vice-président de Versatile Corporation et a dirigé la restructuration de la société désormais connue sous le nom de B.C. Pacific Capital Corporation, grande société de services de financement de sociétés faisant partie de Brookfield Asset Management (auparavant Brascan). Il a été associé directeur de Brookfield et responsable des activités de financement de sociétés et de restructuration dans le secteur des ressources naturelles. En mai 2004, il a pris sa retraite pour relever d'autres défis après 17 ans au sein de Brookfield.

**William J. Eeuwes** – M. Eeuwes est administrateur de la Société. Il est vice-président de Manulife Capital, division des services de financement de sociétés de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. M. Eeuwes compte plus de 28 ans d'expérience à titre de preneur ferme et de gestionnaire d'une vaste gamme de catégories d'actifs, notamment les titres de société fermée, les prêts mezzanine, le financement structuré et le financement de projets ainsi que le crédit aux entreprises. Il siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés canadiennes. Il est titulaire d'un brevet de l'Institut des banquiers canadiens (B.I.B.C.) ainsi que d'un baccalauréat spécialisé en affaires de l'Université Western Ontario.

**Brian D. Harwood** – M. Harwood est administrateur de la Société. Il a joint les rangs de Hemsworth, Turton & Co. Ltd., société remplacée par Canaccord, en 1970, et est demeuré au sein de Canaccord jusqu'à sa retraite en 1994. Avant d'entrer au service de Hemsworth, Turton & Co. Ltd., M. Harwood a occupé divers postes à la Banque de Montréal de 1953 à 1970. Au cours de sa carrière à Canaccord, il a principalement œuvré dans les domaines de l'exploitation, des finances et de l'administration, et a été, de 1987 à 1994, président et chef de l'exploitation de La Corporation Canaccord Capital. Il est également administrateur et ancien vice-président du conseil d'administration de La Corporation Canaccord Capital. Pendant sa carrière, il a été actif auprès d'un certain nombre de comités et de conseils d'administration sectoriels. Il a été gouverneur de la Bourse de Vancouver de 1985 à 1994, dont il a notamment été président du conseil d'administration de 1991 à 1993, et il a siégé à nombre de ses comités, dont les comités de vérification, des adhésions, du capital et de direction. Il a été administrateur du Fonds canadien de protection des épargnants de 1990 à 1994 et a présidé son conseil d'administration de 1990 à 1992. Il a été administrateur de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières de 1989 à 1994 et a été membre de son comité de direction de 1989 à 1991 et du conseil de section du Pacifique de 1984 à 1987, en assurant la présidence de 1986 à 1987. De 1989 à 1992, M. Harwood a aussi siégé au conseil d'administration de Loewen, Ondaatje, McCutcheon Inc.

Une copie de la charte du comité de vérification est jointe en annexe A des présentes. Les vérificateurs font le suivi constant des honoraires relatifs à tous les services liés à la vérification et services autres que de vérification. Le conseil d'administration a établi une politique selon laquelle les honoraires pour des services autres que des services de vérification ou de fiscalité ne doivent pas, sans l'approbation du comité, excéder 25 % des honoraires pour des services de vérification ou de fiscalité.

### ***Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération***

Le comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération s'emploie à maintenir des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise axées sur un conseil d'administration solide et diligent et sur la gestion prudente de la rémunération des dirigeants. Le comité doit être composé d'au moins trois membres, chacun étant nommé annuellement par le conseil d'administration. Le comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération est actuellement composé de Michael Harris (président), William Eeuwes et Terrence Lyons, ceux-ci étant tous indépendants de la direction au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières.

Le mandat du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération comprend :

- l'élaboration de lignes directrices appropriées en matière de gouvernance d'entreprise et la formulation de recommandations à cet égard au conseil d'administration;
- l'identification de futurs membres du conseil et des comités et l'évaluation annuelle du rendement du conseil;
- l'évaluation du rendement du chef de la direction et la détermination de sa rémunération;
- l'examen de la rémunération de tous les hauts dirigeants et la formulation de recommandations à cet égard au conseil;
- l'établissement et l'octroi (ou la délégation de ce pouvoir) d'attributions d'actions ou d'options sur actions aux employés en vertu des régimes d'intéressement de Canaccord;
- l'examen des politiques et programmes clés en matière de ressources humaines.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité de vérification sont décrites ci-après.

**Michael D. Harris** (président) – M. Harris est administrateur de la Société. Il est conseiller d'affaires principal au sein du cabinet d'avocats Goodmans LLP de Toronto et président de son propre cabinet de services-conseils, Steane Consulting Ltd., et, à ce titre, agit comme consultant de diverses sociétés canadiennes. M. Harris est né à Toronto en 1945 et a grandi à Callander et à North Bay, en Ontario. Avant d'être élu à l'assemblée législative de l'Ontario en 1981, il a été enseignant, commissaire et président d'école et entrepreneur dans la région de Nipissing. Le 8 juin 1995, M. Harris est devenu le 22<sup>e</sup> premier ministre de l'Ontario après une victoire écrasante. Il a été réélu en 1999, devenant ainsi le premier premier ministre de l'Ontario à former un deuxième gouvernement majoritaire de suite en plus de 30 ans.

Outre ses fonctions au sein du conseil d'administration de plusieurs sociétés canadiennes, il est administrateur de la Fondation Tim Horton pour les enfants et de la Mount Royal College Foundation. M. Harris est également Senior Fellow de The Fraser Institute et titulaire d'une accréditation à titre d'ISA.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

**William J. Eeuwes** – se reporter au profil présenté à la rubrique «Comité de vérification».

**Terrence A. Lyons** – se reporter au profil présenté à la rubrique «Comité de vérification».

### **Renseignements supplémentaires**

Des renseignements supplémentaires concernant la Société peuvent être obtenus dans le site Web de SEDAR, à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com).

Des renseignements supplémentaires, dont la rémunération et la dette des administrateurs et hauts dirigeants, les principaux porteurs de titres de la Société et les options visant l'achat de titres se trouvent dans la circulaire d'information de la Société relativement à sa dernière assemblée annuelle des actionnaires.

D'autres informations financières sont également fournies dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société pour son dernier exercice complété.

## ***Annexe A – Charte du comité de vérification***

### **1. MANDAT**

Le comité de vérification du conseil d'administration de la Société (le «comité de vérification») a pour mandat premier d'assister le conseil à superviser la présentation de l'information financière et les communications financières de la Société. Cette supervision comprend :

- a) l'examen des états financiers consolidés et des communications financières transmis aux actionnaires et diffusés dans le public;
- b) l'examen des systèmes de contrôle interne pour garantir l'intégrité de la présentation de l'information financière de la Société; et
- c) la surveillance de l'indépendance et du rendement des vérificateurs externes de la Société et la présentation de rapports sur le travail des vérificateurs externes directement au conseil.

### **2. COMPOSITION ET ORGANISATION DU COMITÉ**

2.1 Le comité de vérification doit être composé d'au moins trois administrateurs.

2.2 Sous réserve des lois applicables en matière de valeurs mobilières (y compris les dispenses), chaque membre du comité de vérification doit être indépendant. Un membre du comité de vérification est indépendant s'il n'a aucune relation importante, directe ou indirecte, avec un émetteur. Une relation importante s'entend d'une relation qui, de l'avis du conseil d'administration de l'émetteur, pourrait raisonnablement entraver l'exercice du jugement indépendant d'un membre du comité.<sup>1</sup>

2.3 Chaque membre du comité de vérification doit avoir des compétences financières, ce qui s'entend de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de l'émetteur.<sup>2</sup>

2.4 Le conseil nommera chaque année, parmi ses membres, ceux qui composeront le comité de vérification pour un mandat de un an. Le mandat des membres peut être renouvelé.

2.5 Le conseil nommera aussi un président du comité de vérification (le «président du comité de vérification») pour un mandat de un an. Le président du comité de vérification peut agir à ce titre pendant un nombre de mandats consécutifs indéterminé.

2.6 Un membre du comité de vérification peut être destitué ou remplacé en tout temps par le conseil. Le conseil comblera tout poste vacant au sein du comité de vérification par la nomination de l'un des membres du conseil.

### **3. RÉUNIONS**

3.1 Le comité de vérification se réunira au moins cinq fois par année. Le président du comité de vérification peut, s'il y a lieu, convoquer des réunions spéciales.

3.2 Une réunion du comité de vérification aura quorum si une majorité des membres sont présents.

---

<sup>1</sup> Règlement 52-110 (*comité de vérification*) article 1.4.

<sup>2</sup> Règlement 52-110 (*comité de vérification*) article 1.6.



3.3 Les membres peuvent participer aux réunions du comité de vérification par téléconférence, par vidéoconférence, ou à l'aide d'autre matériel de communication semblable permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer entre elles.

3.4 Le président du comité de vérification fixera l'ordre du jour de chaque réunion, après consultation de la direction et des vérificateurs externes. Les documents relatifs à l'ordre du jour, comme les projets d'états financiers consolidés, doivent être transmis aux membres du comité de vérification de façon à ce qu'ils disposent d'un délai raisonnable pour les examiner avant la réunion.

3.5 Les vérificateurs de la Société seront informés du nom des membres du comité de vérification et recevront un avis de convocation aux réunions du comité de vérification auxquelles ils seront invités à participer et dans le cadre desquelles ils auront droit de parole sur les questions relatives à leurs devoirs.

3.6 Un procès-verbal fidèle des réunions du comité de vérification consignait les décisions prises par le comité sera dressé. Le procès-verbal de chaque réunion doit être distribué aux membres du conseil, au chef de la direction, au chef des finances et aux vérificateurs externes.

#### **4. RESPONSABILITÉS DU COMITÉ**

4.1 Afin d'assister le conseil, le comité de vérification :

##### **Vérificateurs externes**

- a) choisira, évaluera et recommandera au conseil, en vue de l'approbation des actionnaires, les vérificateurs externes qui examineront les comptes, contrôles et états financiers de la Société;
- b) évaluera, avant la vérification annuelle effectuée par les vérificateurs externes, l'étendue et la portée générale de leur examen, y compris leur lettre de mandat;
- c) fixera la rémunération à être versée aux vérificateurs externes et en recommandera le paiement au conseil;
- d) obtiendra des vérificateurs externes la confirmation de leur objectivité et de leur indépendance au sens des règles de déontologie ou du code d'éthique adoptés par l'institut ou l'ordre des comptables agréés provincial dont ils font partie;
- e) recommandera, au besoin, au conseil de remplacer les vérificateurs externes;
- f) se réunira au moins chaque année avec les vérificateurs externes, hors la présence de la direction, et fera rapport de ladite réunion au conseil;
- g) préapprouvera les services autres que de vérification à être fournis à la Société par les vérificateurs externes ainsi que les honoraires liés à ces services;

##### **États financiers consolidés et information financière**

- h) examinera les états financiers consolidés annuels vérifiés de la Société, en discutera avec la direction et les vérificateurs externes et recommandera leur approbation au conseil;
- i) examinera les états financiers consolidés trimestriels, en discutera avec la direction et recommandera, s'il y a lieu, leur approbation au conseil;
- j) examinera le contenu financier du rapport annuel et recommandera, s'il y a lieu, son approbation au conseil;
- k) examinera le processus d'attestation des états financiers par le chef de la direction et le chef des finances;

- l) examinera le rapport de gestion de la Société, les communiqués fournissant des indications concernant les bénéfices, les communiqués sur les bénéfices annuels et intermédiaires ainsi que les rapports du comité de vérification avant leur communication publique par la Société;
- m) examinera chaque année avec les vérificateurs externes les principes comptables de la Société et le caractère raisonnable des jugements et estimations de la direction appliqués aux fins de sa présentation de l'information financière;
- n) examinera et étudiera les rapports et recommandations importants émanant des vérificateurs externes, la réponse de la direction, ainsi que la mesure dans laquelle les recommandations formulées par les vérificateurs externes ont été mises en œuvre;

#### **Systemes de gestion des risques, de contrôle interne et d'information**

- o) examinera avec les vérificateurs externes et la direction les politiques et procédures générales employées par la Société à l'égard de la comptabilité interne et des contrôles financiers;
- p) examinera le caractère approprié des systèmes de sécurité de l'information, systèmes d'information et plans de récupération;
- q) examinera les projets de la direction concernant tout changement aux pratiques ou conventions comptables ainsi que leur incidence financière;
- r) examinera avec les vérificateurs externes et, s'il y a lieu, avec le conseiller juridique, tout litige, toute réclamation ou toute éventualité, y compris les cotisations fiscales, susceptible d'influer de manière importante sur la situation financière de la Société et la façon dont ces questions sont présentées dans les états financiers consolidés;
- s) discutera avec la direction et les vérificateurs externes de la correspondance avec les organismes de réglementation, des plaintes des employés ou des rapports publiés soulevant des problèmes importants concernant les états financiers ou la présentation de l'information financière de la Société;
- t) assistera la direction dans la définition des principaux risques d'affaires de la Société;
- u) examinera les assurances souscrites par la Société, y compris en matière de responsabilité des administrateurs et dirigeants, et formulera des recommandations à cet égard au conseil;

#### **Autres**

- v) examinera les prêts importants consentis par la Société à des employés ou consultants; et
- w) procédera à des examens spéciaux ou exécutera d'autres mandats demandés, à l'occasion, par le conseil.

### **5. MARCHE À SUIVRE POUR LA GESTION DES PLAINTES CONCERNANT DES QUESTIONS FINANCIÈRES**

5.1 Le comité de vérification établira une procédure aux fins de la réception, de la rétention et du suivi de plaintes reçues par la Société relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, à la présentation de l'information financière ou aux questions liées à la vérification.

5.2 Le comité de vérification veillera à ce que toute procédure aux fins de la réception des plaintes relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, à la présentation de l'information financière ou aux questions liées à la vérification permette aux employés de soumettre leurs inquiétudes anonymement et confidentiellement.

## **6. RAPPORTS**

- 6.1 Le comité de vérification fera rapport au conseil :
- a) sur l'indépendance des vérificateurs externes;
  - b) sur le rendement des vérificateurs externes et les recommandations du comité de vérification;
  - c) à l'égard de la reconduction ou cessation de la nomination des vérificateurs externes;
  - d) sur le caractère adéquat des contrôles internes et contrôles de communication de l'information;
  - e) sur l'examen des états financiers consolidés annuels et intermédiaires par le comité de vérification;
  - f) sur l'examen des rapports de gestion annuels et intermédiaires par le comité de vérification;
  - g) sur la conformité de la Société aux exigences juridiques et réglementaires dans la mesure où elles ont une incidence sur les états financiers de la Société; et
  - h) sur toute autre question importante sur laquelle le comité de vérification s'est penché.

## **7. POUVOIR DU COMITÉ**

- 7.1 Le comité de vérification disposera des ressources et du pouvoir appropriés pour s'acquitter de ses devoirs et fonctions. Le comité de vérification peut, en tout temps, retenir, aux frais de la Société et sans nécessité d'approbation par la direction, les services de conseillers financiers, juridiques ou autres.
- 7.2 Les vérificateurs externes feront rapport directement au comité de vérification.